

« Mise en place d'un protocole de suivi expérimental
des contrats MAET de la zone cœur
du Parc National des Cévennes »



Rapport de stage

Maître de stage : Lise ROLLAND
Tuteur enseignant : Marie-Laure NAVAS

Etudiant : Marion MOTTOUL

Formation : Licence Professionnelle « Gestion des Espaces Naturels ruraux par l'Agriculture »

Année 2009-2010

Maître de stage : Lise ROLLAND

Chargée de Mission Agri-environnement

Courriel : lise.rolland@cevennes-parcnational.fr

Téléphone : 04.66.49.53.23

Directeur du Parc National des Cévennes : Jacques MERLIN

Adresse : Parc National des Cévennes

6 bis place du palais

48 400 FLORAC

Tuteur-enseignant : Marie-Laure NAVAS

Enseignante, chercheuse à SupAgro Montpellier

Courriel : navas@supagro.inra.fr

Téléphone : 04.99.61.24.57

Directeur de SupAgro Florac : Patrick AUMASSON

Adresse : SupAgro Florac

9, rue Célestin Freinet

48 400 FLORAC

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier dans un premier temps, Jacques Merlin, Jean-Pierre Morvan et Ségolène Dubois de m'avoir offert la formidable opportunité de finaliser cette formation dans leur établissement ;

Lise Rolland, pour sa disponibilité, pour m'avoir accordée toute sa confiance ; pour le temps qu'elle m'a consacrée tout au long de cette période, sachant répondre à toutes mes interrogations ; sans oublier sa participation au cheminement de ce présent rapport ;

Marie-laure Navas, pour avoir su me poser les bonnes questions malgré la distance, pour m'avoir aidée à éclaircir les concepts fondamentaux de cette étude et pour son suivi régulier de mon travail ;

Franck Cazin et Thierry Dahier, pour leurs conseils avisés et leurs participations dans la réalisation de ces entretiens ;

Frantz Hopkins, pour sa pédagogie au cours des formidables séances de formation botanique ;

Toute l'équipe du Parc de m'avoir reçue de manière très sympathique ;

L'équipe pédagogique de SupAgro Florac et les intervenants professionnels responsables de la formation Licence Pro Gestion des Espaces Naturels par l'Agriculture, pour avoir assuré la partie théorique de celle-ci ;

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement et à témoigner toute ma reconnaissance aux agriculteurs rencontrés, pour l'expérience enrichissante et pleine d'intérêt qu'ils m'ont fait vivre durant ces entretiens : Mr Vedrine, Mr Mazoyer, Mr Causse, Mr Masson, Mr Jouve, Mr Puech, Mr Plagnes, Mr Pratlong, Mr Maurin, Mr Bousquet, Mr Goupil, Mr Vandermersch, Mr Bazalgette, Mr Reverger...

TABLE DES ABREVIATIONS

PNC : Parc National des Cévennes
SEPAD : Service “Étude, Protection et Aménagement Durable”
SUAMME : Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne et Elevage
MAEt : Mesure Agro-Environnementale territorialisée
EU : Engagement Unitaire
ZPS : Zone de Protection Spéciale
SIC : Site d'Intérêt Communautaire
CAD : Contrat d'Agriculture Durable
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation
ONF : Office National de la Forêt
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
FDC : Fédération des Chasseurs
FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
OPA : Organisations Professionnelles Agricoles
DIREN : Direction régionale de l'environnement
DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
MEEDDAT : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
MAAP : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
CDOA : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal
FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
COPIL : Comité de Pilotage de site Natura 2000
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DOCOB : Document d'objectif
SIG : Système d'Information Géographique
DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies
SAU : Surface Agricole Utile
UGB : Unité Gros Bétail
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
PAC : Politique Agricole Commune
PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnemental
EPA : Etablissement Public à caractère Administratif
GP : Groupements Pastoraux
CA : Conseil d'administration



SOMMAIRE

Introduction générale	1
I. Présentation du contexte général	3
1) L'entreprise d'accueil : Le PNC et le « SEPAD »	3
a) Le territoire	3
b) L'organisation administrative	3
c) Les missions du Parc	4
d) Les services et antennes du Parc	4
e) Présentation du SEPAD	4
f) L'équipe « Agriculture-milieus ouverts »	5
2) Présentation du site d'étude : la zone cœur du PNC	5
3) L'agriculture dans la zone cœur du PNC	6
a) Contexte actuel	6
b) Types de productions	7
c) Evolutions de l'activité	7
4) Les MAEt : un dispositif national	8
a) Présentation générale	8
b) Fonctionnement et système de contractualisation	9
II. Les MAEt en zone cœur du PNC : pourquoi la nécessité d'un suivi ?	10
1) Identification des enjeux et des attentes du PNC en matière de suivi des contrats MAEt	10
2) Analyse du travail d'évaluation pour répondre à la demande	11
3) Synthèse bibliographique sur le sujet	12
a) Rappel des fondamentaux développés par F.Sarrazin et le PNC dans la mise en place du dispositif MAEt sur la zone cœur	12
b) Rappel des mesures proposées et la place importante accordée à Herbe_09 « Gestion pastorale »	13
c) Rappel des fondamentaux développés par le CERPAM	14
III. Méthodologie et résultats	16
1) Mise en place du protocole de suivi des contrats MAEt	16
a) Planning de travail	16
b) Réalisation des fiches de suivi	17
c) Critères de hiérarchisation des exploitations	18
d) Réalisation des entretiens	19
e) Cas particulier du suivi des groupements pastoraux	19
2) Résultats & Analyses	20
3) Zoom sur les tournées de début et de fin d'estive	25
4) Pistes d'amélioration	26
5) Critique de la méthode employée	27
IV. Bilan, perspectives et enseignements du stage	28
1) Bilan et Perspectives d'évolution par rapport aux MAEt	28
2) Réflexion sur le suivi	28
3) Enseignements personnels et professionnels tirés du stage	29
CONCLUSION	30
BIBLIOGRAPHIE	

INTRODUCTION GENERALE

Le Parc National des Cévennes est composé à plus de 70% de sa surface d'espaces agro-pastoraux. Les habitats qui composent ces espaces sont exposés à de multiples causes de perturbations. Les dynamiques naturelles influencées par les activités humaines font évoluer les paysages, modifient l'état de conservation des habitats et des espèces présents sur le territoire. Le Parc National des Cévennes, depuis sa création en 1970, met donc en place des actions destinées à conserver ces espaces. Il est, automatiquement, l'opérateur attitré des sites Natura 2000 situés, au minimum, à 50% dans sa « zone cœur ». Il dispose dans ses compétences propres, d'un certain nombre d'outils réglementaires ou contractuels qui permettent de protéger un patrimoine naturel d'intérêt local, communautaire voire prioritaire. L'intégration de la « zone cœur » du Parc au réseau Natura 2000 offre un dispositif de contractualisation doté de « Mesures Agro-Environnementales » territorialisées (MAEt). Ces mesures adaptées localement selon les dispositions spécifiques précisées dans le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) pour la période 2007-2013, sont un outil récent pour l'organisme.

Ainsi, depuis 2007, l'équipe « Agriculture-milieus ouverts » du Parc National des Cévennes (PNC) met en place ces contrats MAEt sur toute la « zone cœur » du PNC, visant à compenser les pertes économiques occasionnées par des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. La signature des contrats s'enchaîne au rythme d'environ 30/an ; actuellement, ce sont plus de 4 000 ha qui ont été contractualisés dans la « zone cœur », mais le suivi fait défaut. Les exploitants s'engagent mais leurs doutes face à des mesures complexes à maîtriser sont nombreux et, pour certains la connaissance du cahier des charges reste ambiguë.

Un besoin de recul sur les actions engagées depuis 2007 incite l'équipe à engager une démarche de suivi de ces contrats MAEt portant à la fois sur la pertinence de la démarche de contractualisation et sur l'évolution des zones contractualisées. L'objectif est de faire émerger d'éventuelles questions des agriculteurs par rapport à un cahier des charges relativement complexe mais aussi de montrer l'investissement du PNC dans le contexte de contractualisation de ces mesures. Un autre point important est de visualiser l'impact des MAEt sur le territoire mais aussi de permettre au PNC d'apporter son soutien aux agriculteurs dans la préparation d'un éventuel contrôle (préparation des documents administratifs...).

Dans ce cadre, ma mission est donc d'assurer la création de fiches de suivi pertinentes, les plus représentatives possibles des différents types de milieux rencontrés, et d'en assurer la mise en place initiale au niveau des exploitations agricoles classiques mais aussi des groupements pastoraux. De plus, ces fiches se devront d'être pédagogiques, c'est-à-dire appropriées à un public varié (agriculteurs, bergers, agents de terrain...) et facilement réutilisables ; l'objectif étant que par la suite, les agents de terrain soient chargés eux-mêmes de faire le suivi des contrats MAEt des exploitations agricoles ou groupements pastoraux de leurs secteurs respectifs.

Dans un premier temps, sont abordés le contexte général de l'étude, notamment une présentation de la structure d'accueil et du site d'étude, le contexte agricole sur le territoire étudié, et des généralités sur le dispositif MAEt. La deuxième partie explicite les attentes du PNC vis-à-vis de ce stage et aborde de manière plus détaillée la problématique ainsi que le sujet d'étude par le biais de quelques ouvrages clés. La troisième partie présente le protocole expérimental employé pour mettre en place cette expérience de suivi des contrats MAEt ; les résultats des entretiens et les champs d'amélioration possibles en vue de perpétuer cette expérience au cours des années à venir y sont également présents. Enfin, une dernière partie expose un bilan et les perspectives d'évolution de la démarche de suivi des contrats MAEt ainsi que les enseignements professionnels et personnels tirés du stage.

Le Parc national des Cévennes

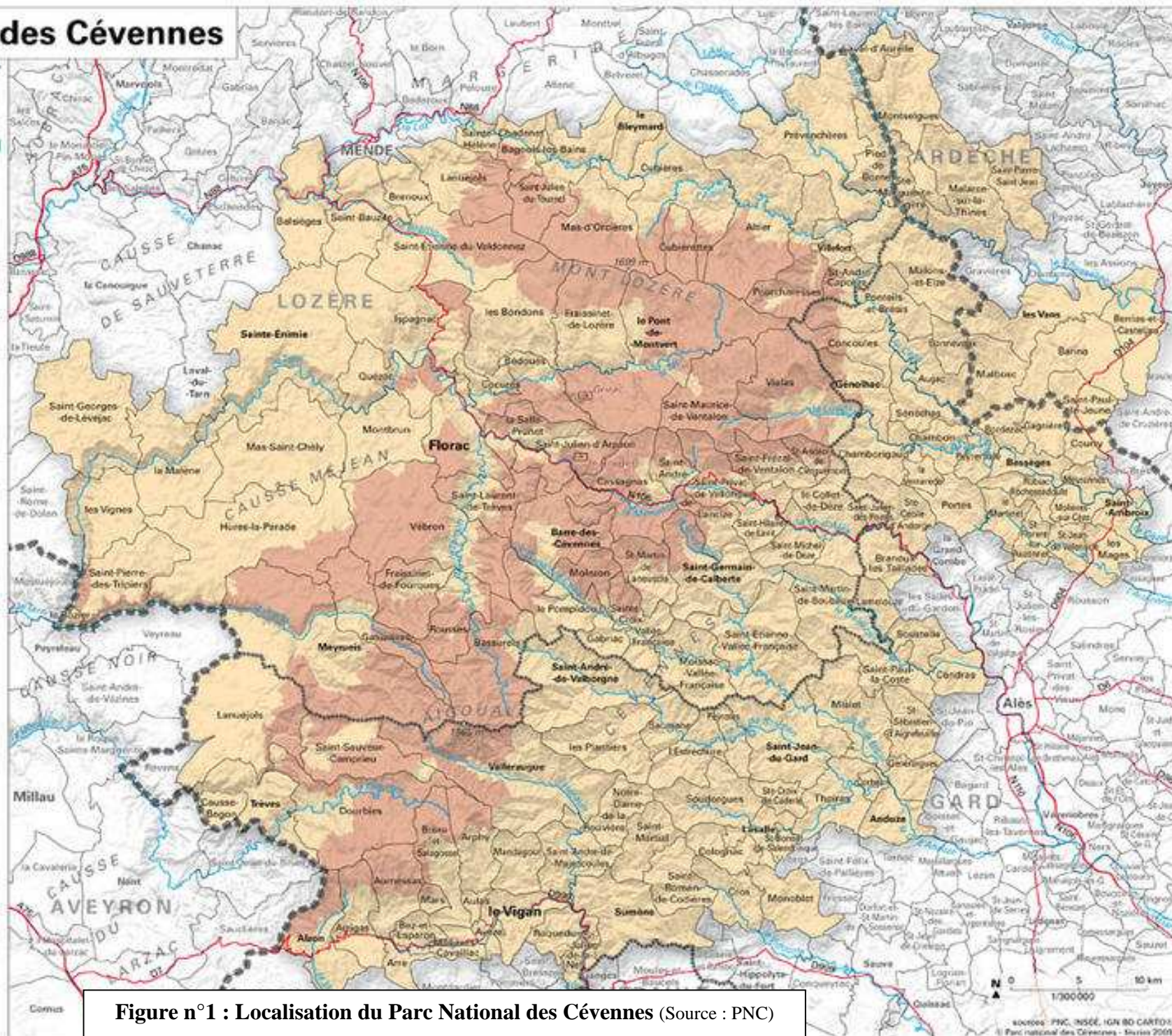


Figure n°1 : Localisation du Parc National des Cévennes (Source : PNC)

I. Présentation du contexte général

Cette première partie présente le contexte général dans lequel vient s'inscrire ce stage, afin de mieux en appréhender les différentes problématiques. Une présentation détaillée de l'entreprise d'accueil et des acteurs en présence y apparaîtra, ainsi qu'une présentation du territoire d'étude, à savoir la zone cœur du PNC et un zoom sur la situation de l'agriculture en zone cœur... Enfin, une présentation générale du dispositif MAEt y fera figure pour permettre de poser les bases en matière de MAEt.

1) L'entreprise d'accueil : Le PNC et le « SEPAD »

a) Le territoire

A cheval sur les départements de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche, le territoire du Parc National des Cévennes (*cf figure n°1*) est implanté de part et d'autre de la ligne de partage des eaux des bassins versants atlantique et méditerranéen. Il est, comme tout Parc National, délimité en deux zones :

✓ une zone « cœur » d'une superficie de 92 270 ha, qui bénéficie d'une protection définie par le code de l'environnement. Celle-ci permet de réglementer les activités, de limiter les atteintes, de préserver la beauté et le caractère des paysages, les habitats et les espèces. L'ensemble de cette zone a été désigné en ZPS. Elle intègre également tout ou partie de 6 SIC relevant de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore ».

✓ une zone optimale d'adhésion d'une superficie de 230 130 ha. La réglementation de la zone « cœur » ne s'y applique pas mais le PNC doit accompagner des projets de développement compatibles avec les objectifs de protection et de maintien de la continuité écologique avec la zone « cœur ». Elle comprend également tout ou partie de 6 SIC et une grande partie de la ZPS Gorges du Tarn et de la Jonte.

La diversité et la richesse du patrimoine naturel et culturel de ce territoire lui ont valu la désignation depuis peu de Réserve de Biosphère (Programme Man and Biosphere, UNESCO). C'est ce patrimoine, fortement lié à l'empreinte de l'homme, à son agriculture, à ses troupeaux, que l'établissement public doit conserver.

b) L'organisation administrative

Le PNC est un établissement public à caractère administratif. Il est doté d'un conseil d'administration, (CA) composé de 52 membres. La composition du CA est fixé par le ministère en charge de la protection de la nature ; actuellement le MEEDDAT. C'est aussi lui qui est chargé de nommer le directeur d'après les propositions faites par le CA. Un nouveau décret ministériel, établi en 2009, a permis d'ajuster les règles de gouvernance. La loi du 14 Avril 2006 a modifié le fonctionnement et les missions du Parc, qui depuis la sortie du décret de 2009, a du construire un projet de territoire en concertation avec les acteurs locaux, et ce au travers d'une charte qu'il doit élaborer d'ici fin 2012. La charte définitive devra être approuvée en Conseil d'Etat. Le remaniement prévu de la gouvernance, illustre en partie la volonté de concertation au plus près du local énoncée par le nouveau texte de loi (*cf tableau n°1*). En effet, les acteurs et élus locaux seront plus représentés qu'auparavant, tandis que le nombre de personnalités nationales et de représentants ministériels devrait sensiblement diminuer.

Membres du CA	Décret de 1970	Décret de 2009	Evolution
Représentants des collectivités locales	16	23	↑
Représentants ministériels	12	8	↓
Personnalités de niveau local	13	15	↑
Personnalités de niveau national	10	5	↓
Représentant du personnel	1	1	—

Tableau n°1 : Composition et évolution des représentativités au sein du CA du PNC (source :PNC)

c) Les missions du Parc

Plus qu'un outil de protection et de réglementation, le PNC doit également répondre aux enjeux de développement des territoires ruraux et se montrer instigateur et acteur d'une gestion durable d'un bassin de vie singulier. Les compétences qui doivent être mises en oeuvre relèvent de nombreux domaines que décrivent les sept points suivants :

- ✓ La surveillance du territoire et la police de l'environnement, c'est à dire veiller au respect de la réglementation spatiale du cœur du parc national qui encadre les activités humaines et limite les atteintes à l'environnement ;
- ✓ Le suivi scientifique du patrimoine naturel et culturel à savoir, un travail d'inventaire de la faune et de la flore, la cartographie des habitats naturels, la collecte de données sur le patrimoine culturel et l'appui à la recherche scientifique ;
- ✓ Le conseil et l'ingénierie publique au service des collectivités comme des particuliers (architecture et urbanisme durable, gestion de la biodiversité, écotourisme) ;
- ✓ La réalisation ou l'appui à la réalisation d'aménagements visant à la préservation du patrimoine naturel ou culturel ;
- ✓ La création ou l'appui à la création d'infrastructures touristiques d'accueil ;
- ✓ L'animation du territoire à travers des événements culturels ou pédagogiques ;
- ✓ La production d'ouvrages et d'expositions.

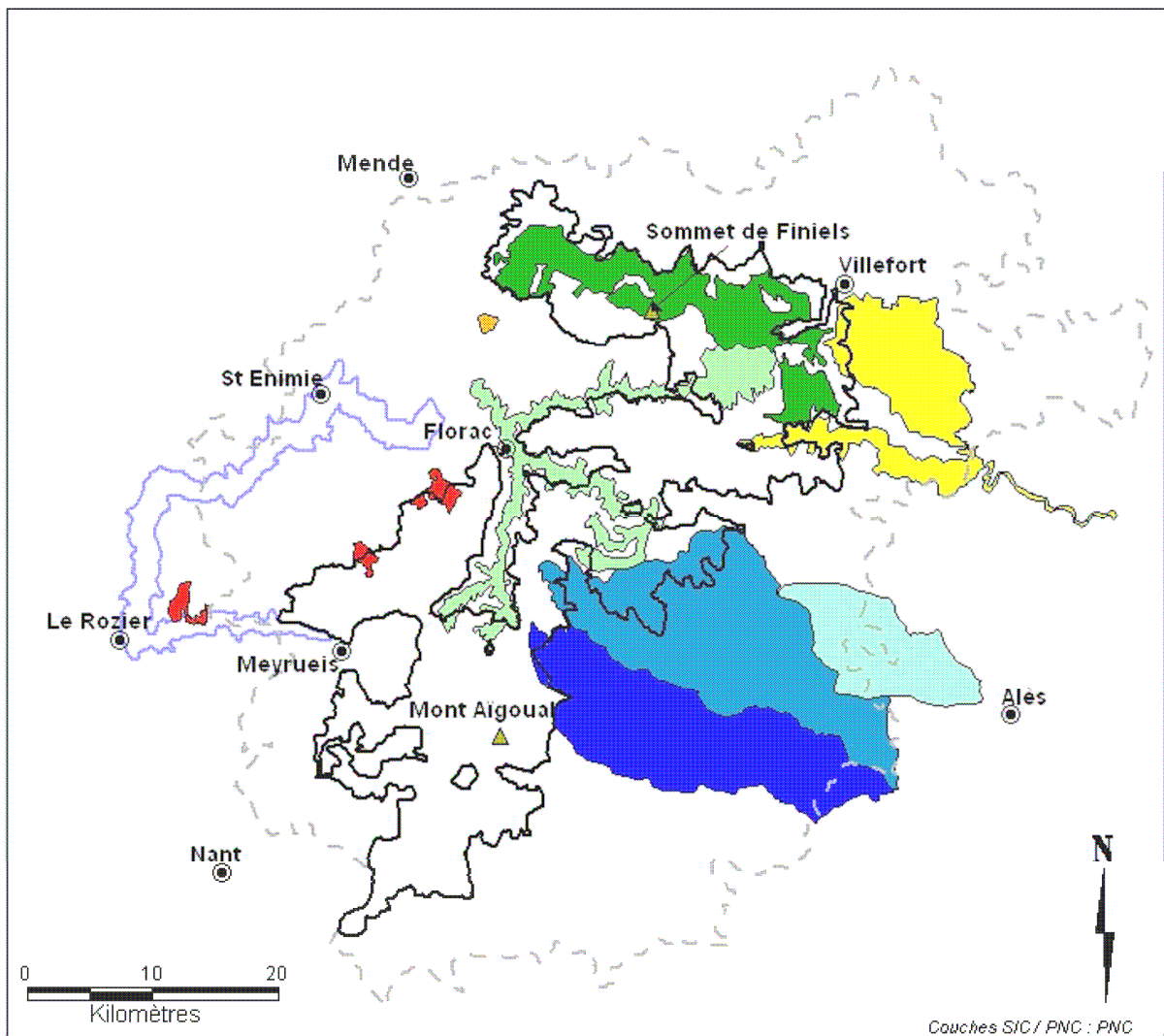
d) Les services et antennes du Parc

Le directeur, nommé par le Ministre chargé de la protection de la nature, encadre un personnel de plus d'une centaine de personnes. Ce personnel est réparti sur cinq antennes, quatre services et un secrétariat général. **(ANNEXE n°1)**

Chaque service est amené à travailler sur ses missions propres, en interaction avec les antennes, les autres services ou avec d'autres organismes ou organes administratifs (Associations, ONF, ONCFS, FDC, FDPPMA, OPA, DIREN, DRAF, DDAF, MEEDDAT, Préfecture...) et bien sûr avec les collectivités (Conseil Général, Conseil Régional, pays, intercommunalités, communes...). C'est au sein du « Service Etude, Protection et Aménagement Durable » que ce stage a été effectué.

e) Présentation du SEPAD

Globalement, l'action du SEPAD se répartit sur deux missions qui se complètent et sont en constante interaction. D'une part, la connaissance et le suivi du patrimoine naturel (inventaires faune, flore, habitats, activités, suivis d'espèces, gestion de bases de données, SIG, constitution d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques). D'autre part, le Parc est acteur du territoire mais aussi gestionnaire, ce qui lui donne une place à part entière dans l'animation locale. Le SEPAD prend donc part à de multiples démarches territoriales,



Couche SIC / PNC : PNC

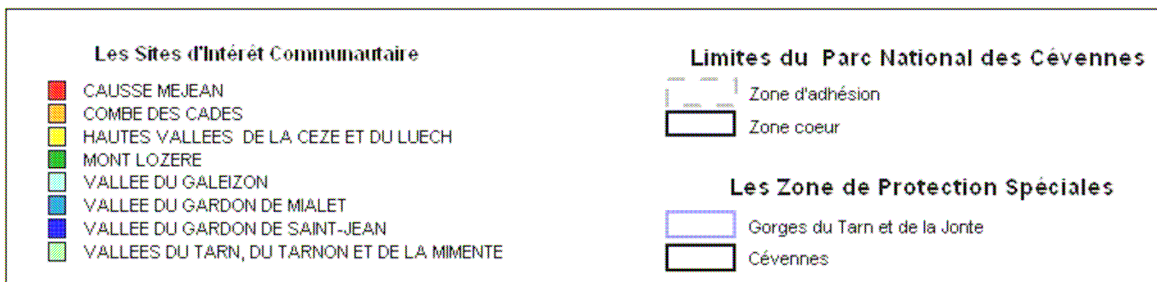


Figure n°2 : Les périmètres de protection du Parc National des Cévennes (source :PNC)

notamment dans la mise en place de programmes et mesures avec les partenaires gestionnaires ou utilisateurs. Il intervient dans des dispositifs tels que les SAGE, les documents de planification forestière ou encore les pôles DFCI. Enfin, il est opérateur attitré sur les sites Natura 2000 majoritairement présents en zone cœur, ce qui induit la coordination et la rédaction des DOCOB, l'animation des COPIL, l'animation des sites, la réalisation des diagnostics écologiques et bien sûr la planification et la contractualisation des mesures agro-environnementales territorialisées. En ce qui concerne le volet MAEt, c'est l'équipe « Agriculture-milieus ouverts » qui est la plus concernée.

f) L'équipe « Agriculture-milieus ouverts »

Deux chargés de mission agri-environnement, un technicien agri-environnement et un contractuel chargé de la coordination des campagnes MAEt sont actuellement nécessaires pour assurer le dispositif de contractualisation. Cette équipe, coordonne, participe et finalise le travail de terrain (cartographie des habitats), qui est en partie réalisé par les antennes. Le travail de cartographie devrait être de plus en plus délégué aux antennes, des formations internes sont mises en place pour aiguïser et préciser les compétences en matière de reconnaissance des habitats naturels, de connaissance du dispositif ou de méthodologie. De plus, le recrutement récent du technicien en milieux-agropastoraux a permis de compléter la compétence pastorale, incontournable vu le contexte agricole et de mettre l'accent sur les MAEt.

Ainsi est né le souhait du PNC de s'impliquer dans une démarche de suivi des contrats MAEt afin de mieux en appréhender la pertinence mais également pour faire le point sur les zones contractualisées depuis 2007. C'est cette même volonté qui a permis ce stage pour mettre en place un dispositif de suivi par la création de 2 fiches synthétiques servant de base de dialogue avec les agriculteurs ; l'une destinée aux exploitations agricoles « classiques » et l'autre s'appliquant aux groupements pastoraux.

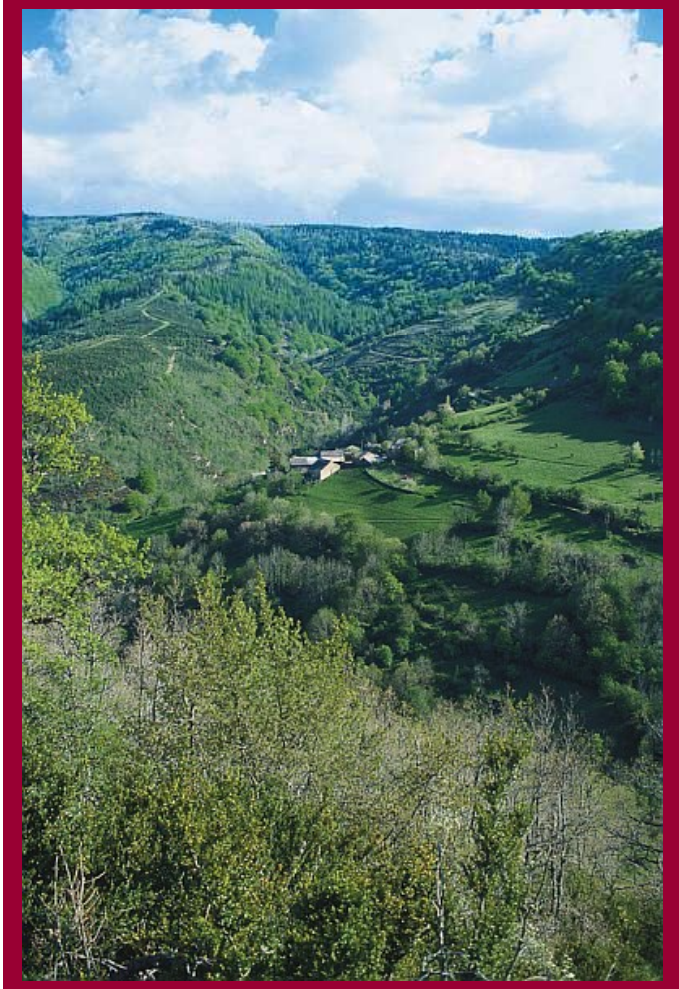
2) Présentation du site d'étude : la zone cœur du PNC

La mise en oeuvre des actions agro-environnementales sur la zone cœur a induit un découpage de celle-ci en 4 territoires : Mont Lozère, Causse Méjean, Vallées Cévenoles et Mont Aigoual, chacun ayant leurs spécificités (*cf figure n°2*).

✓ Massif granitique entouré de schiste, **le Mont Lozère** est limité au nord par les vallées du Lot et de l'Altier. Au sud, le Mont Lozère jouxte le massif du Bougès et ses plateaux d'altitude de calcaire gréseux.

L'activité agricole du Mont Lozère est nettement tournée vers l'élevage. Plus grandes, les exploitations actuelles se sont pour la plupart spécialisées en production bovine. Leur nombre a diminué de moitié entre 1988 et 2000, le cheptel des exploitations restantes s'étant accru. L'élevage ovin viande a connu quant à lui une importante régression tant sur le nombre d'exploitation que sur le cheptel.

Les parcours occupent une place très importante de la SAU, plus de 70 % quel que soit le système d'exploitation. Cette forte proportion révèle l'importance du pâturage sur le Mont Lozère. Les estives représentent 7 482 ha de la zone considérée. Aujourd'hui, le Mont Lozère compte une cinquantaine d'estives.



✓ Composant un tiers du territoire du Parc national, ces plateaux calcaires entaillés de profonds canyons forment des paysages exceptionnels. Les grands espaces dénudés de l'ouest des causses Méjean et du Sauveterre ou « cause nu », par opposition au « cause boisé », à l'est, sont particulièrement emblématiques et participent au caractère patrimonial du Parc national.

Sur les causses, on note la présence d'exploitations de grande taille à dominante ovin lait ou ovin viande, avec parfois des ateliers complémentaires de type porcin, bovin viande, caprin ou accueil à la ferme. Les causses constituent également le berceau de l'élevage des chevaux d'endurance. Sur les cans, où sont produits les fourrages pour les stocks hivernaux et les céréales, les exploitations ont pour dominante l'élevage de bovins viande. Dans les dépressions, les dolines accueillent les cultures fourragères.

✓ Avec moins de 5 % de terres planes, **les Cévennes** sont l'une des régions de France au relief le plus accidenté. De plus, constituées de milieux fragiles aux sols pauvres, soumis à un climat capricieux, l'exploitation de ce territoire a nécessité de nombreux aménagements (terrasses, murs et bâtis en pierres sèches), autant de signatures d'un paysage construit, aménagé par l'homme, particulièrement typique dans la partie basse de ces vallées. Environ les trois-quart des surfaces de la zone sont boisées. La proportion de milieux ouverts se partage entre landes et milieux herbacés.

Globalement, l'activité agricole a considérablement régressé au profit de la forêt. Elle ne représente plus que 15% des surfaces sur la Vallée Longue et le Calbertois. On constate néanmoins le maintien des installations agricoles, souvent non aidées, de petites tailles, peu liées au foncier et diversifiées. Elles sont caractérisées par la multiplicité des ateliers sur chaque exploitation (notamment miel et châtaignes, petits fruits, porcs...), par l'importance des activités agritouristiques et de la recherche de meilleure valorisation des produits agricoles par vente en circuits courts.

✓ Formé d'une masse granitique arrondie, **le Massif de l'Aigoual** est entouré de formations escarpées schisteuses et gréseuses. Il est bordé également de causses comme ceux du Blandas ou de Camprieu. Au sud-est, il s'étend vers une zone de piémont aux pentes abruptes, et aux petites vallées déchiquetées. Terre de contraste et de démesure, entre influences méditerranéennes, atlantiques et montagnardes, le massif de l'Aigoual abrite près de 1900 espèces végétales et 500 espèces animales.

L'agriculture est traditionnellement tournée vers une activité pastorale : ovin permanent, bovin permanent, caprin permanent et ovin transhumant. Les terrasses des fonds de vallées sont souvent occupées par des activités maraîchères, dont la culture dynamique de l'oignon doux, ou fruitières (pommes et autres fruits).

3) L'agriculture dans la zone cœur du PNC

a) Contexte actuel

- Plus de 400 exploitations agricoles gèrent la diversité de milieux du cœur du Parc...

Au total, 431 exploitations agricoles ont été recensées qui exploitent des terres en zone cœur du Parc National des Cévennes. Parmi celles-ci :

Localisation des surfaces agricoles déclarées par les agriculteurs en zone coeur du PNC.

CARTE 2

Représentation limitée aux éléments renseignés par les RPG anonymes 48 et 30.
! Les surfaces déclarées en DDAF ne constituent pas l'ensemble du territoire agricole.

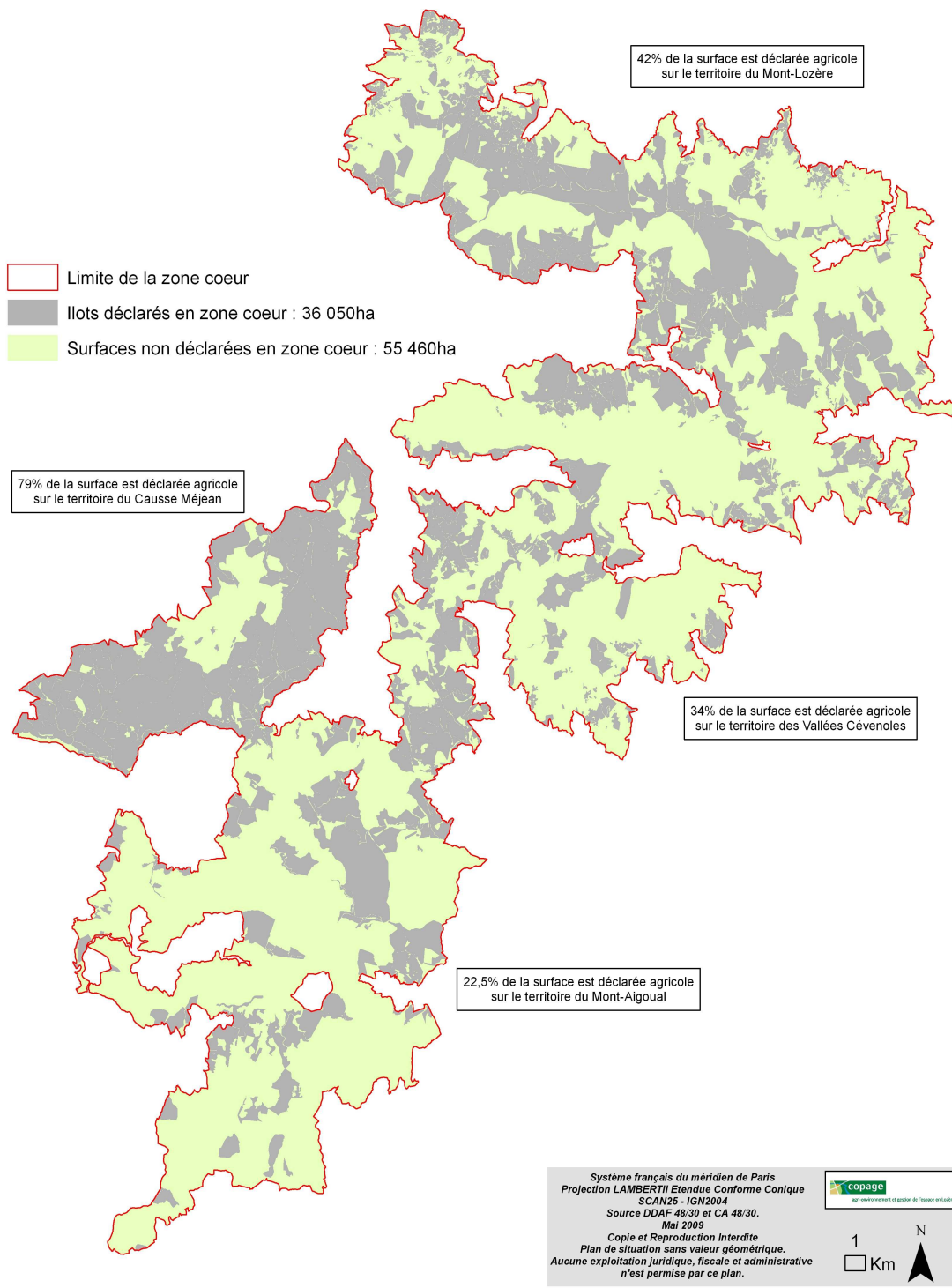


Figure n°3 : Localisation des surfaces agricoles déclarées par les agriculteurs en zone cœur du PNC (source : PNC)

- 87 ont leur siège dans le cœur, soit 20% des exploitations ;
- 145 ont plus de la moitié de leur surface en zone cœur, 25 d'entre elles en ont même la totalité ;
- 59 sont des transhumants venant en estive (contre 372 recensés permanents)

Ces agriculteurs exploitent plus de 36 000 ha dans le cœur, soit près de 40 % de sa superficie. Il peut s'agir d'espaces ouverts (surfaces fourragères, maraîchères...), d'espaces pastoraux plus ou moins boisés, de surfaces en verger...

Cette proportion de surface agricole n'est pas uniforme sur le cœur du Parc, comme le montre la carte ci-contre (cf figure n°3). Le Causse Méjean est le territoire qui présente la plus grande proportion de surfaces agricoles déclarées (environ 80%).

b) Types de productions

- L'agriculture dans le cœur est d'une très grande diversité...

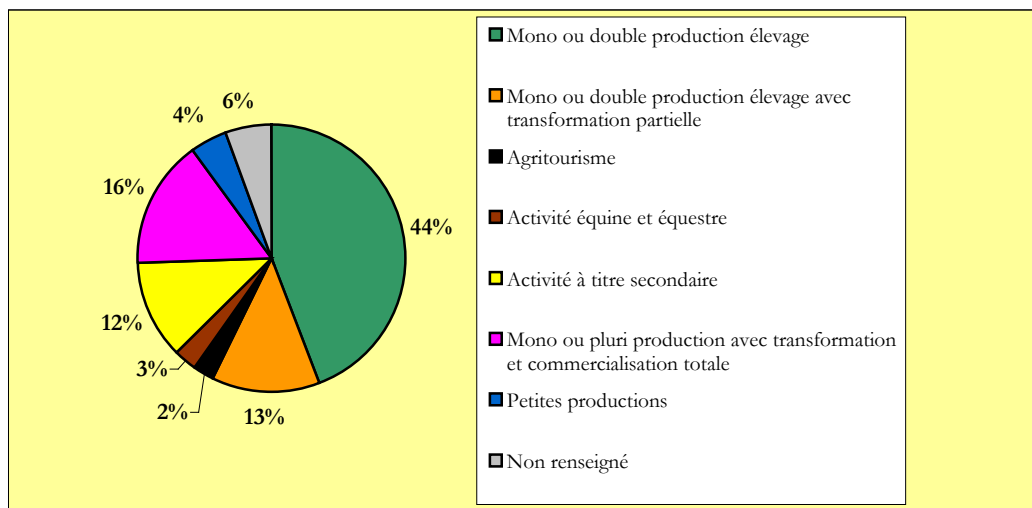


Figure n°4 : Types de production en zone cœur du PNC
(Source : Etude prospective foncière et agricole en zone cœur du PNC, COPAGE)

Plus des deux tiers des exploitations sont à dominante élevage (mono ou double production). Les exploitations à dominante de productions végétales et de pluriactivité sont surtout localisées dans les vallées cévenoles (cf figure n°4).

c) Evolutions de l'activité

A l'image des tendances constatées sur le département de la Lozère, le nombre total d'exploitations agricoles diminue. En revanche, la surface moyenne mobilisée par chacune des exploitations augmente, les terres cédées lors d'une cessation sont souvent reprises par les agriculteurs voisins. C'est pourquoi la surface déclarée chaque année augmente (tableau n°2)

Depuis ces dernières années, les tendances observées sont radicalement différentes en fonction des cheptels (cf tableau n°3).

La diminution globale du nombre des ovins (- 8%) interroge sur l'utilisation à venir de certains territoires, notamment les Causses. De plus, l'augmentation de la taille des

	2005	2006	2007	2008
Somme des surfaces agricoles déclarées	28 267 ha	31 366 ha	31 798 ha	32 469 ha

Tableau n°2 : Evolution des surfaces agricoles déclarées en zone cœur lozérienne

(source : DDAF 48)

	Nombre de détenteurs	Nombre d'animaux de plus de 6 mois	Evolution du nombre d'animaux entre 2001 et 2007
Ovins lait	18	6 700	- 8 %
Ovins viande	88	16 612	
Bovins	154	7 607	+ 22 %
Caprins	42	2 060	+ 7 %

Tableau n°3 : Cheptels des exploitations de la zone cœur en 2007 (Lozère uniquement)

(Source : Etude prospective foncière et agricole en zone cœur du PNC, COPAGE)

exploitations ces dernières années renforce la difficulté d'installation pour une production ovin viande devenue moins attractive économiquement.

Concernant les effectifs bovins, l'augmentation du nombre des UGB totaux (+ 22%) implique pour les exploitations d'adapter leur ressource fourragère et céréalière, principalement par la recherche de nouvelles surfaces. La pression foncière est ainsi importante sur le secteur du Mont Lozère.

4) Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées : un dispositif national

a) Présentation générale

Le nouveau plan de développement rural (PDRH pilier 2 de la PAC) pour la période 2007-2013 a tiré parti des expériences apportées par les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et les contrats d'agriculture durable (CAD). Ainsi, depuis 2007, il propose une mesure qui accompagne les agriculteurs dont les exploitations sont situées sur des territoires à enjeux environnementaux, via un dispositif contractuel d'engagements : **les Mesures Agro-Environnementales territorialisées.**

Ces mesures sont des contrats pluriannuels de 5 ans signés entre l'Etat et l'agriculteur. Elles ont pour objectif de favoriser l'extensification de la production, des pratiques moins polluantes ainsi que le maintien de l'agriculture en zone difficile et de protéger les paysages ruraux, les habitats naturels, les cours d'eau, la faune et la flore... via un cahier des charges spécifique et une compensation financière à l'agriculteur pour le respect de celui-ci. Ces mesures sont financées à 55% par le FEADER et à 45% par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

En France, il existe 3 zones d'action prioritaires pour les MAEt :

- ✘ Le réseau Natura 2000
- ✘ Les zones à enjeux Directive cadre sur l'eau (DCE)
- ✘ Les zones à autres enjeux environnementaux

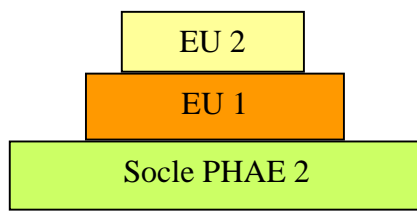
Rappel sur le cadre du dispositif MAEt

La transcription française de la politique européenne en matière de développement rural a été rédigé au travers du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Il définit la planification des actions de développement rural (deuxième pilier de la PAC) pour la période 2007-2013 en quatre axes :

- **Axe 1** : Amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation
- **Axe 2** : Amélioration de la qualité de l'environnement et de la gestion de l'espace
- **Axe 3** : Diversification de l'économie rurale et amélioration de la qualité de vie
- **Axe 4** : Approche Leader : (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)

Les dispositions spécifiques de la mesure 214-I issue de l'Axe 2 décrivent les engagements unitaires des Mesures Agri-Environnementales territorialisées.

Ces engagements sont précisés dans le Tome 4 du PDRH.



Sur le socle PHAE2, sont empilés plusieurs EU selon la mesure concernée.

Figure n°5 : Construction d'une MAEt (source : PNC)

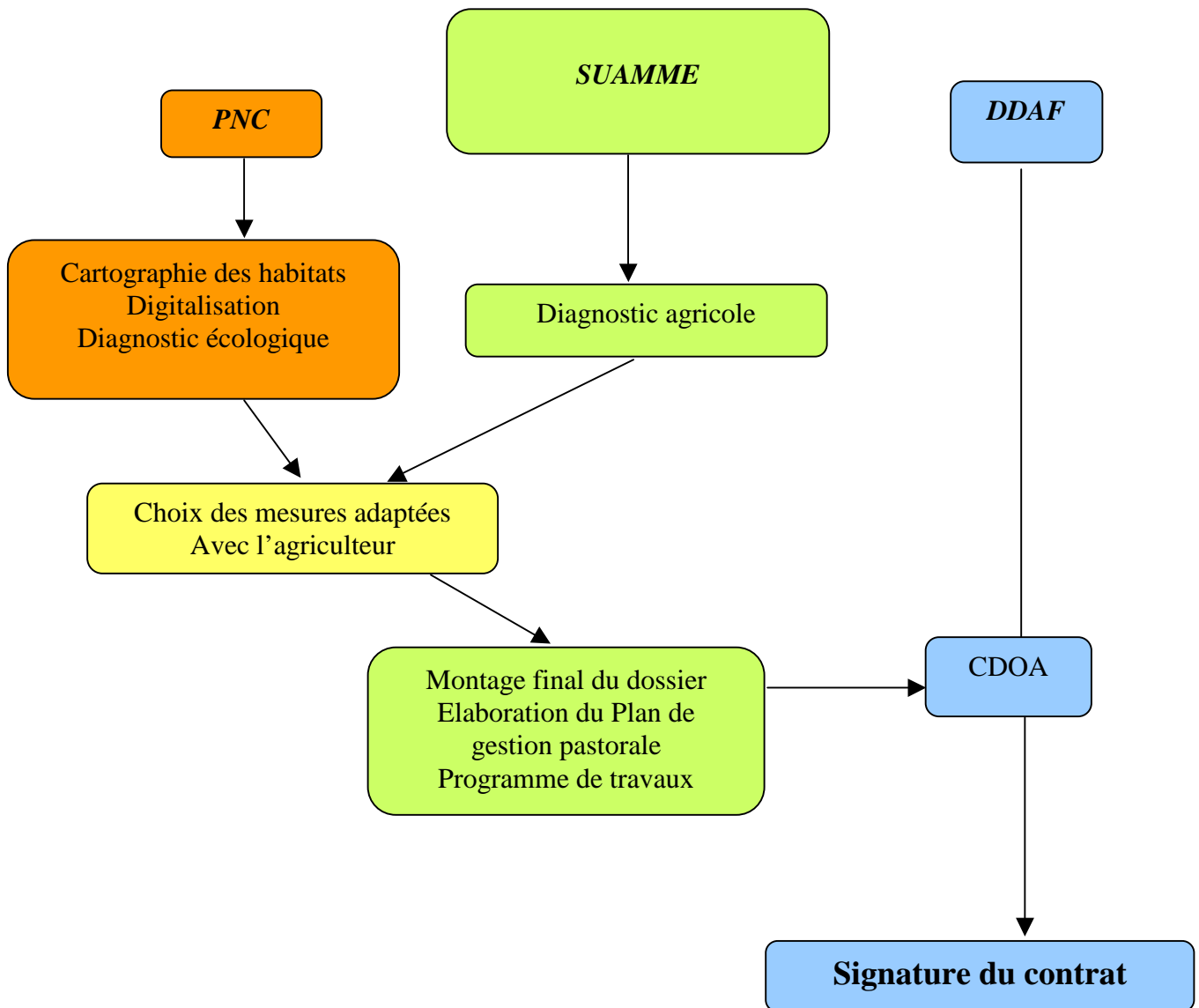


Figure n°6 : Mode opératoire de contractualisation en zone cœur du PNC (source : PNC)

b) Fonctionnement et système de contractualisation

Le dispositif des MAEt repose sur des cahiers des charges agro-environnementaux à la parcelle ou appliqués à des éléments structurants de l'espace agricole (haies, bosquets, fossés, mares et plans d'eau...), définis de façon spécifique en fonction des enjeux environnementaux du territoire considéré. Les MAEt permettent de répondre de façon adaptée à des menaces localisées ou de préserver des ressources remarquables, en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

◆ Comment est constituée une MAET ?

Une MAET correspond à un cumul d'engagements unitaires (EU), chaque engagement correspondant à un cahier des charges. Pour les mesures qui concernent le couvert herbacé, il existe un "socle" commun correspondant à la PHAE2 (*cf figure n°5*).

◆ Engagements réciproques

Tout au long des cinq années d'engagement, le respect du cahier des charges constitue la principale exigence pour l'agriculteur, ainsi que celui de la conditionnalité, renforcée d'exigences complémentaires relatives à l'utilisation des fertilisants et des produits phytosanitaires. L'Etat et l'Union Européenne s'engagent à financer les aides annuelles sur la base d'une évaluation des pratiques réalisées (surcoût de travail). La rémunération est substantielle, puisqu'elle peut atteindre 3 fois la rémunération PHAE par hectare.

Les cahiers des charges de ces mesures sont construits à partir d'engagements unitaires définis au niveau national dans le PDRH. La rémunération des mesures est obtenue en ajoutant les rémunérations des différents engagements unitaires formant chaque mesure. (**ANNEXE n°2**)

Les contractants peuvent être des agriculteurs (entre 18 et 60 ans), des GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) ou des formes sociétaires à jour de leurs redevances environnementales auprès de l'Agence de l'Eau ; les entités collectives (associations foncières pastorales, groupements pastoraux, etc...) sont également éligibles à cette mesure. Les parcelles contractualisées doivent être déclarées comme exploitées par l'agriculteur à la PAC.

◆ Contractualisation d'une MAEt

Chaque contrat fait l'objet d'un diagnostic environnemental effectué par le Parc, comprenant la cartographie des habitats naturels à l'échelle de l'exploitation (localisation et état de conservation), les enjeux principaux et des préconisations de mesures de gestion après examen de la situation particulière de l'agriculteur. La Chambre d'Agriculture et, en particulier le SUAMME en Lozère, effectuent de leur côté un diagnostic technico-économique de l'exploitation et assurent le montage du dossier avant passage en CDOA. L'élaboration du contrat donne l'occasion de confronter exigences environnementales et possibilités technico-économiques de gestion et assure ainsi la réalisation de l'objectif de gestion contractuelle. Le choix des mesures constituant le contrat a lieu lors d'une réunion entre l'agriculteur, la Chambre d'Agriculture ou le SUAMME, et le Parc. Après transmission à la DDAF qui en vérifie la conformité, il est ensuite validé en CDOA avant signature définitive par l'agriculteur. (*cf figure n°6*)

Cette première partie ayant permis de présenter le contexte général du stage, mais aussi d'aborder de manière assez générale le dispositif MAEt en lui-même, la seconde partie s'attachera à présenter de manière plus détaillée le sujet d'étude, à savoir les enjeux et attentes du PNC vis-à-vis de ce stage mais aussi une synthèse bibliographique sur le sujet.

II. Les MAEt en zone cœur du PNC : pourquoi la nécessité d'un suivi ?

1) Identification des enjeux et des attentes du PNC en matière de suivi des contrats MAEt

La mise en place des contrats MAEt de manière concertée, entre opérateurs et agriculteurs, est porteuse d'enjeux d'ordre agricole et écologique. L'enjeu écologique est de favoriser une amélioration ou un maintien du bon état de conservation des habitats et des espèces les plus rares et emblématiques. L'enjeu agricole est de permettre une activité de production viable pour les systèmes en place, tout en disposant d'une ressource pastorale de qualité. L'objectif est de faire converger ces enjeux.

Le PNC a pu mettre en oeuvre de nombreuses actions en faveur des agriculteurs (CTE, CAD, Contrats patrimoines, Contrats LIFE...). Depuis 2007, il dispose, avec les MAEt, d'un outil de contractualisation qui doit répondre à des problématiques liées à l'intensification des surfaces ou à leur abandon, à la maîtrise de l'embroussaillage et à la fermeture par les ligneux. Ce dispositif peut lui permettre de porter des actions constructives et d'impliquer de manière active les agriculteurs dans la gestion du patrimoine naturel de ce territoire.

Le tableau ci-dessous présente ainsi l'état des lieux de la situation actuelle dans le PNC (*cf tableau n°4*). Ce sont donc au total 55 exploitations et 14 groupements pastoraux qui ont contractualisé des MAEt pour une superficie globale d'environ 4200 hectares. Il est important de noter qu'il reste plus de 200 exploitations à contractualiser, ce qui représente une charge de travail énorme.

Tableau n°4: Récapitulatif des surfaces contractualisées en MAEt sur la période 2007-2010 (Source : PNC)

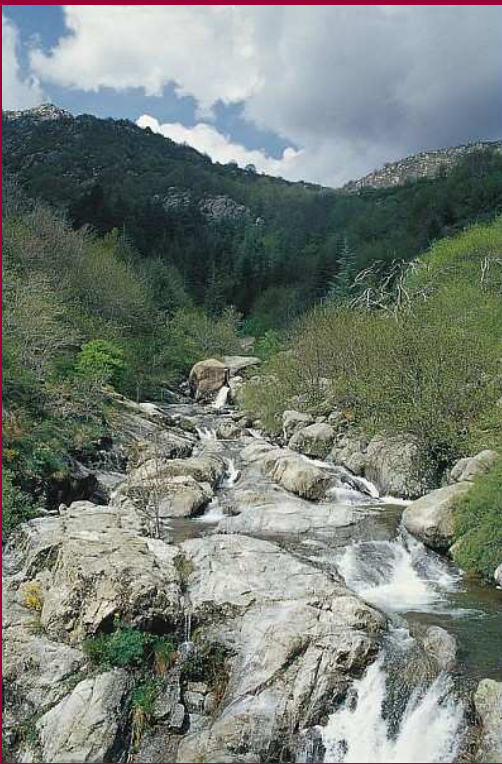
Territoire	Surface totale	Surface en RPG 2008	Surface contractualisée (2007- 2010)	Nombre d'exploitants	Nombre de GP*	Nombre d'exploitations restantes à contractualiser
Mont Lozère	33 844 ha	13 136 ha	1547,08 ha	22	6	125
Mont Aigoual	26 215 ha	5 854 ha	635,33 ha	8	4	9
Causse	11 398 ha	8 848 ha	1319,22 ha	16	0	17
Vallées Cévenoles	19 967 ha	6 436 ha	729,1 ha	9	4	88

* Un GP prend en compte le nombre total d'agriculteurs faisant partie de ce GP

Après trois ans de mise en oeuvre des MAEt sur les sites Natura 2000 présents dans le Parc, de réelles attentes émergent de la cellule « agriculture-milieus ouverts », principale ouvrière sur ce dispositif.

Tout d'abord, un besoin de recul est nécessaire sur le dispositif de contractualisation proposé :

- ✓ Quelles contraintes rencontrent les agriculteurs au jour le jour ?
- ✓ Quels efforts doivent-ils fournir pour respecter les préconisations ?
- ✓ Comment perçoivent-ils la démarche initiée et quels sont les points positifs et négatifs ressentis ?



Ensuite, on perçoit une réelle volonté de s'impliquer de la part du PNC et d'apporter son soutien aux agriculteurs, notamment en cas de contrôle :

- ✓ Quels sont les problèmes rencontrés ?
- ✓ Les agriculteurs respectent-ils bien tous le cahier des charges ?
- ✓ Sont-ils prêts en cas de contrôle ?

Ces éléments pourraient permettre de faire le point sur les contrats MAEt déjà mis en place, sur leur pertinence et d'aider les agriculteurs à se préparer en cas d'éventuel contrôle.

Le PNC souhaite également évaluer l'efficacité des modes de gestion préconisés :

- ✓ Quelle est l'évolution de l'état de conservation des surfaces engagées ?
- ✓ Quelle démarche adopter pour réaliser ce suivi ?
- ✓ Comment accompagner les agriculteurs dans cette démarche ?
- ✓ Comment améliorer la gestion pastorale de ces milieux ?

Ainsi, les attentes portent sur la création d'un outil fiable et adapté destiné à servir de base de dialogue avec les agriculteurs et leur servant d'appui pour mieux respecter leur contrat MAEt et pour être mieux préparé à un éventuel contrôle. Un volet sera également consacré à l'évolution de l'état de conservation des surfaces engagées.

La problématique est donc la suivante : **Comment mettre en place un dispositif de suivi des contrats MAEt qui soit le plus pertinent , le plus représentatif possible des divers types de milieux présents sur la zone cœur tout en restant adapté au contexte local ? Comment mettre en place un dispositif pédagogique qui soit approprié à un public différent (agriculteurs, bergers, agents de terrain...), simple d'utilisation, et se devant d'être facilement réutilisable par tout un chacun ?**

Le travail effectué servira de base pour les agents de terrain, qui seront chargés de réaliser eux-mêmes le suivi des contrats MAEt de leurs secteurs respectifs. Pour cela, les fiches réalisées devront être des fiches techniques synthétiques et simples d'utilisation. Il est important de comprendre l'usage qui en sera fait par la suite pour mieux répondre aux attentes du PNC, vis-à-vis de la création de ces fiches.

2) Analyse du travail d'évaluation pour répondre à la demande

Mon travail a consisté à créer des fiches de suivi synthétiques servant de base de dialogue avec les agriculteurs ou les bergers dans le cadre des Groupements Pastoraux, permettant ainsi de faire ressortir les éventuelles interrogations vis-à-vis des contrats. Ces fiches sont des fiches techniques synthétiques et simples d'utilisation. Elles sont testées sur le terrain ; une phase d'amélioration est ensuite prévue afin de valider leur application. Ainsi, il m'a fallu établir des critères de sélection pour obtenir un ordre de priorité des exploitations à rencontrer.

Il ne faut pas perdre de vue que par l'intermédiaire de cette démarche, le PNC souhaite s'investir auprès des exploitants ayant déjà contractualisés mais également, cette investissement traduit une volonté du PNC de pouvoir influencer les pratiques agricoles en zone cœur. En effet, il ne faut pas oublier que ces visites de suivis sont une occasion pour le PNC de suivre plus précisément les pratiques de gestion et de faire sentir qu'il accompagne réellement les exploitants sur leurs engagements. C'est pourquoi il me faut bien insister sur la nuance entre « suivi » et « contrôle » auprès des agriculteurs, et créer un système de discussion basée sur la confiance, dans le but de les aider avant tout à préparer un éventuel contrôle.

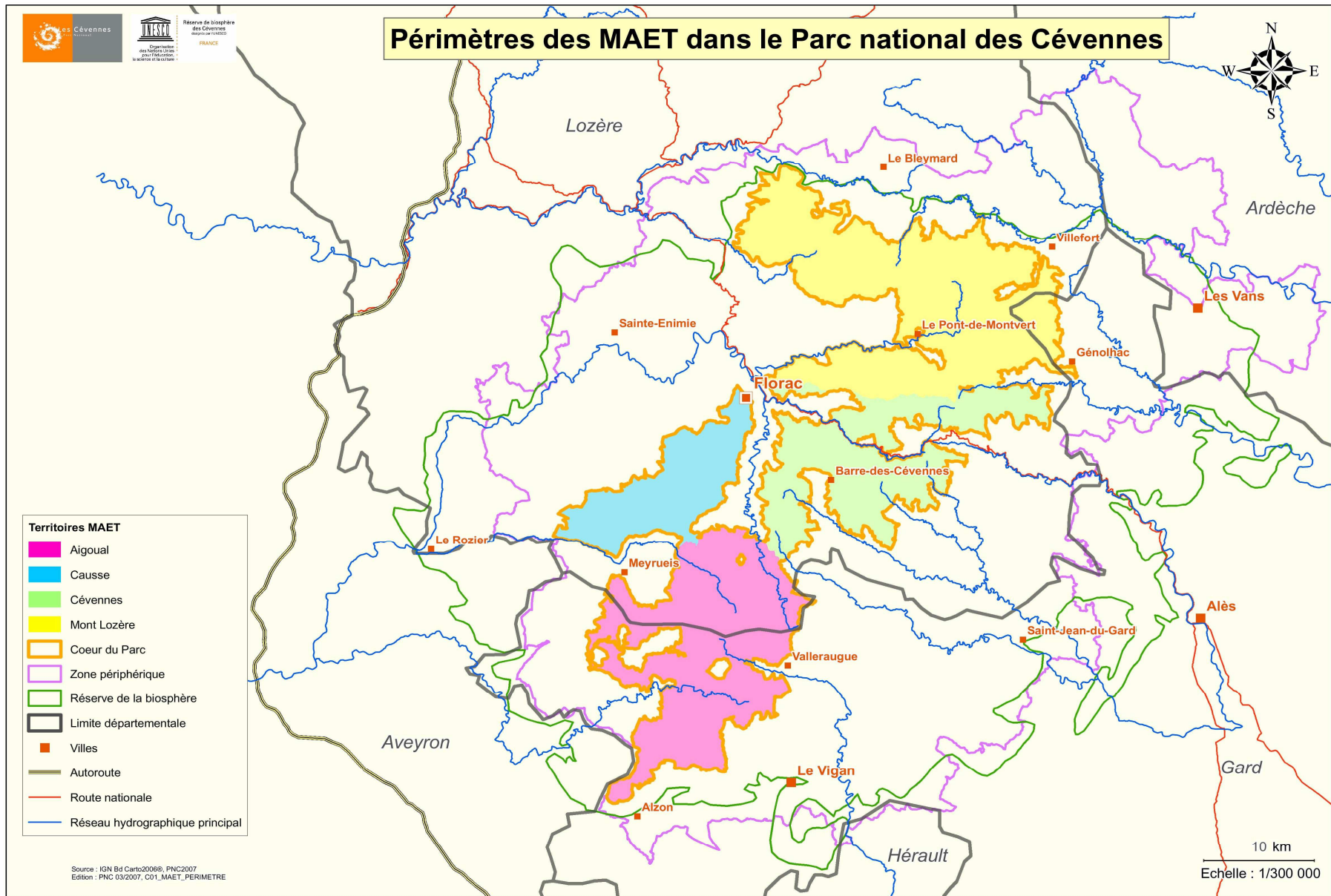


Figure 7 : Périmètre des MAEt sur la zone cœur du PNC (Source : PNC)

3) Analyse des travaux existants, à l'origine de la mise en place des contrats MAEt en zone cœur du PNC

Un regard plus général est porté sur le contexte de cette étude à travers une synthèse bibliographique sur les points qui semblent les plus pertinents. D'abord, une présentation du « Programme MAEt » établi par le Parc, paraît être intéressante car ce programme est à l'origine du programme de contractualisation actuel. Ensuite, une approche détaillée de l'engagement unitaire « Herbe_09 » qui est à la base de nombreuses mesures de gestion pastorale est abordée. Et, enfin, l'importance d'optimiser les techniques pastorales, notamment via les tournées de début et de fin d'estives, est détaillée par le CERPAM dans « Diagnostic pastoral en alpages ».

a) Rappel des fondamentaux développés par F.Sarrazin et le PNC dans la mise en place du dispositif MAEt sur la zone cœur

La zone cœur du PNC fait entièrement partie du réseau Natura 2000 à plusieurs titres :

- ✓ Directive Oiseaux : ZPS Les Cévennes ;
- ✓ Directive Habitats : SIC du Massif de l'Aigoual et du Lingas et SIC du Mont Lozère.

Ainsi, les agriculteurs ayant des parcelles incluses en zone cœur du PNC peuvent bénéficier des MAEt.

L'ouvrage du PNC « Programme de mesures agri-environnementales territorialisées » établi en 2007 par Françoise Sarrazin (PNC) et réalisé en collaboration avec les Chambres d'agriculture concernées et les autres opérateurs Natura 2000 concernés par des habitats similaires à ceux du PNC est à l'origine du dispositif de contractualisation MAEt en zone cœur du PNC. Il concerne donc l'ensemble de la zone cœur qui a été scindée en quatre territoires homogènes du point de vue des enjeux environnementaux et des pratiques agricoles : Aigoual (26 100 ha), Vallées Cévenoles (19 900 ha), Mont Lozère (33 700 ha) et Causse (11 400 ha). (cf figure n°7)

Pour chacune des quatre zones, cet ouvrage décrit et présente les informations nécessaires à la mise en place du dispositif de contractualisation, à savoir les enjeux et objectifs environnementaux identifiés sur le territoire, classés en fonction de leur importance, les pratiques agricoles habituelles (en particulier celles pouvant présenter un risque par rapport aux pratiques environnementales identifiées), l'évolution envisageable de ces pratiques pour répondre aux problématiques environnementales, le cahier des charges de chaque MAE par type d'habitats naturels ou par habitats d'espèces et, pour terminer, les prévisions de contrats par année ainsi que le coût global et les besoins annuels de droits à engager.

Annuellement, le « Projet MAEt » du Parc, justifie et dénombre les mesures, les explicite et en montre leur construction tout en rappelant le contenu général des Engagements Unitaires (EU).

Chaque type d'habitat peut bénéficier de une ou deux mesures, non cumulables, chacune compilant entre 2 et 5 EU. Ce document définit généralement une mesure dite « de base » et une mesure « + ». Celle-ci demandera un effort de gestion ou de modification de pratique qui est évidemment pris en compte dans le montant de l'aide. Suivant les contraintes, les motivations et les objectifs, l'agriculteur et les opérateurs, pourront convenir des dispositions à appliquer sur chaque unité.

L'ouvrage décrit également un « ordre de priorité » selon lequel seront traités les contrats en cas de nécessité (faute d'enveloppe ou devant un nombre de dossier à traiter excédant les potentialités de l'un ou de l'autre des organismes chargés de l'élaboration du contrat) :



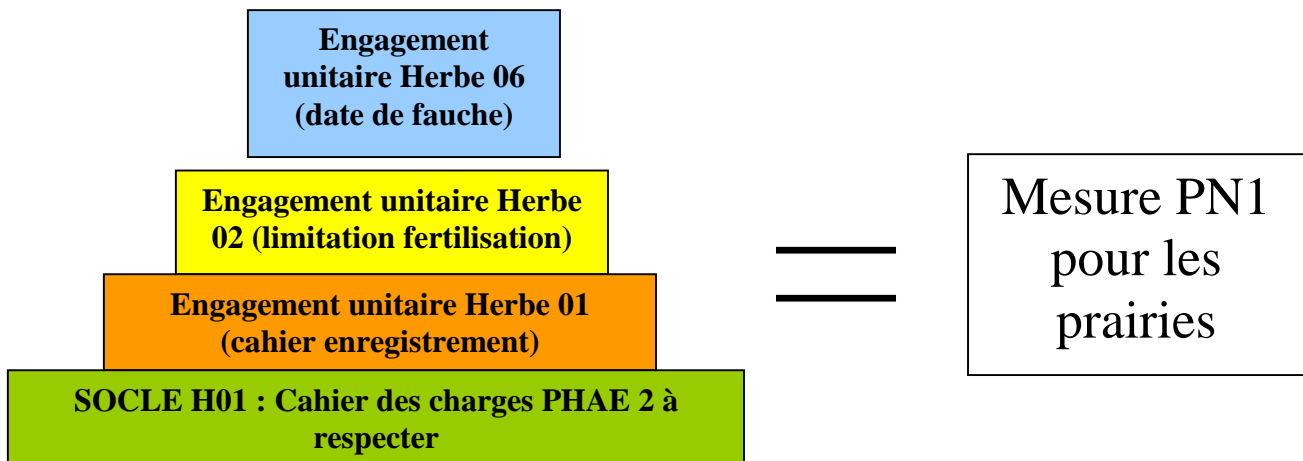
- ❑ Exploitation à présence d'habitat naturel ou d'espèce prioritaire au titre communautaire ou des enjeux du PNC ;
- ❑ Exploitation à dominante ovin viande conduit en extensif. Parmi ces exploitations, les groupements pastoraux sont prioritaires ;
- ❑ Localisation des surfaces contractualisables au regard des enjeux de biodiversité ou du paysage du PNC.

Ces critères, même s'ils ont évolué, restent à la base de la hiérarchisation actuelle. Et le PNC, aujourd'hui encore, s'appuie fortement sur le programme de F.SARRAZIN, qui est l'un des piliers du dispositif MAEt dans la région ; c'est pourquoi il m'est apparu important d'évoquer cet ouvrage ici-même.

b) Rappel des mesures proposées et la place importante accordée à Herbe_09 « Gestion pastorale »

Les mesures sont construites sur la base de la PHAE, à laquelle on rajoute des engagements unitaires (ex : Herbe 01) à cahier des charges précis. Ces engagements unitaires ont pour vocation d'être cumulés sur un même type de milieu ; c'est pourquoi on peut regrouper les mesures proposées selon les différents types de milieux naturels.

Exemple de la mesure Prairie :



La mise en oeuvre de ces mesures est fortement liée au contexte agro-pastoral et s'oriente principalement vers la reconquête et le maintien du bon état écologique de milieux ouverts et/ou humides. Les mesures sont rattachées à des objectifs de conservation, particuliers à chacun des habitats d'intérêt communautaire, à des habitats d'espèces et à des milieux interstitiels et/ou assurant des fonctions écologiques importantes. La complexification et l'hétérogénéité des paysages auxquels participent ces milieux interstitiels sont aussi d'une grande importance (corridors, refuges, micro-habitats, régulations diverses...), mais leur contractualisation n'est que ponctuelle, l'opérateur devant répondre en premier lieu aux priorités.



Ainsi, la problématique du PNC est double. Il lui faut d'abord palier à l'abandon des surfaces peu productives (landes, pelouses à nard...) qui ont tendance à se fermer mais également faire face à l'intensification des surfaces les plus productives (tourbières, prairies naturelles de fauche...) et donc à la destruction des habitats naturels par le drainage, la fertilisation et l'écobuage, par exemple... L'un des objectifs principaux est donc la conservation des milieux ouverts par le maintien sur la zone d'une activité agricole extensive. Pour cette raison, la majorité des mesures contractualisées sont basées sur l'engagement unitaire « Herbe_09, Gestion pastorale ».

Le document « *Etude pour l'accompagnement de mesures agro-environnementales territorialisées combinant l'engagement unitaire Herbe_09 « Gestion pastorale »* » dont l'objectif est de faciliter l'établissement des plans de gestion pastoraux, décrit bien les bases sur lesquelles repose cet engagement unitaire ainsi que son importance au niveau des MAEt.

La partie I : Éléments de contexte dévoile grands nombres d'informations sur les principes de base de l'engagement ainsi que sur l'ampleur qu'il a pris au cours de ces dernières années particulièrement dans le sud de la France.

« Validé dans le PDRH 2007-2013, l'engagement unitaire Herbe_09 du dispositif I des mesures agro-environnementales vise le maintien des zones à vocation pastorale (estives, alpages, landes, parcours, pelouses...), qui sont composées d'une mosaïque de milieux. Pour cela, l'engagement unitaire prévoit la mise en œuvre d'un plan de gestion pastorale adapté au système d'exploitation de l'éleveur et au maintien de la diversité structurelle et fonctionnelle des milieux. »

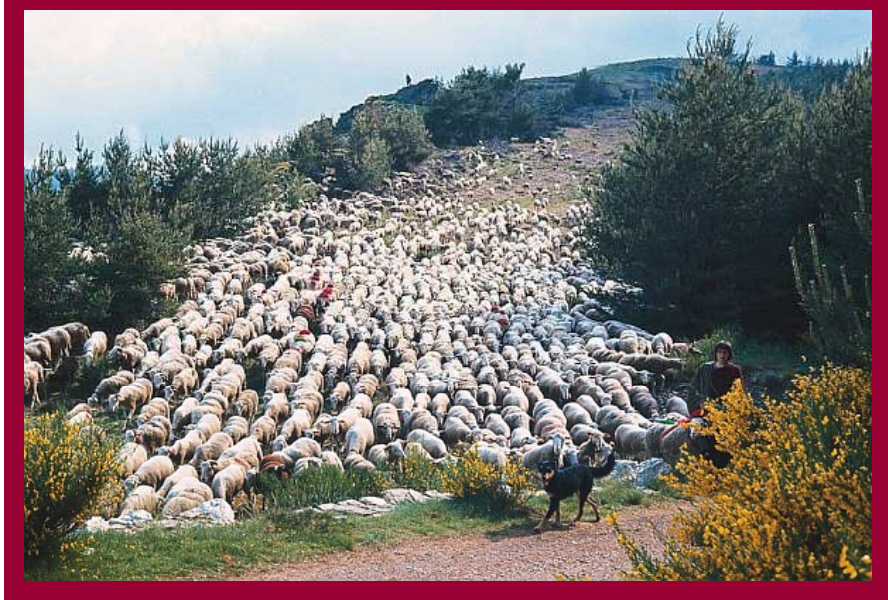
Ce plan de gestion est réalisé par le SUAMME, structure agréée au niveau du territoire et il se base sur un diagnostic agro-écologique des surfaces engagées, réalisé par le PNC. L'objectif, avec cet engagement, est de favoriser l'adaptation des pratiques à la spécificité des milieux en utilisant le plan de gestion pastorale ; il s'agit d'un engagement beaucoup plus souple qui permet d'éviter certaines prescriptions trop rigides (chargement instantané, période et durée de pâturage...) qui peuvent se révéler inadéquates pour certains milieux.

« Mais l'engagement unitaire Herbe_09 présente un avantage supplémentaire. En centrant les MAE qui le mobilisent sur la réalisation d'un plan de gestion pastorale, il permet non seulement une adaptation au territoire, mais également une adaptation à la zone pastorale considérée. C'est un avantage majeur qui devrait permettre de résoudre les incohérences entre les enjeux et les préconisations techniques, fréquemment constatées lors des précédentes générations de mesures agro-environnementales. »

L'engagement Herbe_09 est actuellement l'engagement le plus contractualisé dans le cadre du dispositif MAEt, surtout dans le sud de la France, preuve de son succès auprès de nombreuses structures.

c) Rappel des fondamentaux développés par le CERPAM dans le « Diagnostic pastoral en alpages »

L'ouvrage réalisé par le CERPAM offre « un itinéraire méthodologique cohérent qui permet d'établir un diagnostic d'alpage et de définir les propositions d'amélioration de la gestion pastorale ». Il présente une articulation précise en huit points (**ANNEXE n°3**). Son utilisation brute n'est pas adaptée aux dispositifs MAEt, cependant, on y retrouve des



informations utiles concernant le mode de d'utilisation des alpages et l'importance des tournées d'estive.

Deux chapitres ont particulièrement retenu mon attention :

- Le chapitre « 3.Contraintes internes à l'utilisation pastorale », identifie les principaux facteurs pouvant influencer sur l'utilisation de l'unité pastorale. Il s'agit de localiser les équipements et les zones particulières ayant un impact fort sur le comportement spatial et alimentaire du troupeau ou sur le travail du berger. Certaines contraintes sont structurelles : on ne peut pas les modifier (relier, manque d'eau, végétation,...), d'autres peuvent être modifiées (équipements pastoraux). On peut ensuite plus facilement identifier les causes d'un dysfonctionnement repéré.

- Le chapitre « 6.Utilisation pastorale de l'alpage » présente les données à recueillir pour compléter les éléments de diagnostic et établir les modalités de pâturages. Dans le cadre des plans de gestion liés aux MAEt, un certain nombre d'informations sont déjà utilisées : nombre et types d'animaux, périodes et durées d'utilisation des parcs; pratiques d'entretien... Cependant, le CERPAM identifie la tournée de fin d'estive comme capitale. Il est impératif d'évaluer le résultat de l'utilisation d'un alpage par des observations de terrain précises, portant sur le niveau des prélèvements ainsi que sur l'impact des piétinements dans les zones très fréquentées, ou sensibles à l'érosion. Ces informations de fin d'estive permettent de vérifier la vraisemblance des chargements calculés à partir des déclarations du berger (calendrier de pâturage), puis de discuter les écarts entre ces chargements et la charge préconisée.

La grille d'évaluation de la consommation par secteur comporte deux niveaux :

- ❑ une évaluation globale de la consommation du secteur : 5 niveaux de consommation sont définis à partir de l'importance et du type de refus ;
- ❑ une analyse plus fine dès que certains phénomènes sont observés (drailles importantes, sol nu, refus...) : les causes en sont recherchées et les observations sont localisées. Cette analyse permet de cerner l'importance réelle des problèmes et de proposer ensuite des modes de gestion plus adaptés.

La tournée de fin d'estive permet donc de repérer d'éventuels dysfonctionnements.

Pour résumer, cette méthodologie permet de porter un regard assez exhaustif sur le potentiel d'un alpage et sur son mode d'utilisation. Les quelques chapitres mis en exergue montrent des éléments de diagnostic qui font référence à une démarche très spécialisée, mais certains peuvent tout à fait être utilisés à l'échelle du PNC, notamment dans la rédaction des plans de gestion issus des mesures compilant HERBE_09. Cet ouvrage donne, de plus, des éléments clés pour la réalisation des fiches de tournées de début et de fin d'estive, appliquées au contexte du Parc National des Cévennes.

Dates	Suivi EA « classique »	Suivi GP	Présence d'un membre de la cellule agricole	Présence de l'agent de terrain
15/04	✓		Oui	Oui
20/04	✓		Oui	Oui
26/04	✓		Oui	Oui
29/04	✓		Oui	Oui
05/05	✓		Oui	Non
05/05	✓		Oui	Oui
10/05	✓		Oui	Oui
17/05	✓		Oui	Oui
19/05	✓		Oui	Oui
20/05	✓		Oui	Non
26/05	✓		Oui	Oui
27/05	✓		Non	Oui
02/06	✓		Oui	Oui
03/06	✓		Oui	Oui
07/06		x	Oui	Oui
11/06		x	Oui	Oui

Tableau n°6 : Agencement des entretiens (Source personnelle)

III. Méthodologie et résultats

1) Mise en place du protocole de suivi des contrats MAEt

a) Planning de travail

Le tableau ci-dessous présente la répartition du travail tout au long de ce stage. On peut différencier quatre grandes phases : d'abord, un travail de bibliographie afin, notamment, de mieux connaître le dispositif MAEt ; ensuite, un travail de réalisation des entretiens et de retranscriptions, qui comprend aussi la réalisation des fiches de suivi au préalable ; enfin, une période consacrée à l'analyse des résultats et, tout ceci ponctué de sessions d'encadrement avec le maître de stage et le tuteur-enseignant. (cf *tableau n°5*)

Phases de travail	Semaines													
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14
Cadrage tuteur enseignant														
Cadrage maître de stage														
Connaissance du dispositif MAEt														
Conception des fiches de suivi														
Travail bibliographique														
Travail de rédaction														
Entretiens et retranscriptions														
Analyse														

Tableau n°5 : Répartition du travail (source personnelle)

Les premières semaines ont essentiellement été consacrées à un travail de bibliographie sur le sujet, à travers de nombreux ouvrages pour mieux connaître le dispositif MAEt mis en place sur toute la zone cœur du PNC et retravailler les notions principales liées au pastoralisme en zone de montagne. J'ai ainsi pu m'intégrer dans la structure et appris à connaître l'équipe. J'ai, de plus, eu la chance d'aller très tôt sur le terrain pour assister aux négociations des contrats MAEt avec les agriculteurs, ce qui m'a permis dès le départ de comprendre les principaux enjeux liés aux MAEt, leur fonctionnement détaillé, d'aborder les différents cahiers des charges et de mieux appréhender les difficultés rencontrées par les agriculteurs. Tout ceci m'a amené à avoir un premier aperçu sur le travail que je devais réaliser mais aussi sur ce que l'on attendait réellement de moi.

Ainsi, dès la troisième semaine, j'ai entamé le travail de création de la fiche n°1 destinée au suivi des exploitations agricoles « classiques ». Cette fiche sert de support de discussion avec l'agriculteur afin de dresser un bilan de la situation et permettre d'enregistrer les évolutions qui se sont manifestées sur le terrain (évolution de l'état de conservation des habitats, travaux...). Nous avons d'abord pu la tester sur 2 exploitations du Causse et du Mont Lozère afin de la retravailler et de l'améliorer. Ont suivi 6 semaines de terrain, au cours desquelles ont eu lieu la majorité des entretiens ; entretiens qui m'ont permis de valider l'application de cette fiche. Le *tableau n°6* donne une idée de la répartition des entretiens tout au long du stage.

Après avoir visitée une dizaine d'exploitations, je me suis consacrée à la rédaction de la fiche n°2 destinée aux groupements pastoraux. Cette fiche se doit d'avoir la même utilité que la fiche précédente, en étant plus détaillée sur les aspects botaniques (grille d'évaluation du niveau de consommation des ressources,...). En raison du retard de la montée en estive des troupeaux, seuls deux groupements pastoraux ont pu être rencontrés.

Un travail d'analyse m'a permis de dégager les points positifs et négatifs de ce protocole de suivi, de critiquer la méthode utilisée et de prendre un peu de recul par rapport à cette expérience de suivi des contrats MAEt, ainsi que sur la démarche de contractualisation de manière plus générale. Cette prise de recul permet d'avoir un esprit assez critique sur le travail réalisé et donc de proposer diverses pistes d'amélioration pour la suite.

Réunions hebdomadaires :

Dès le départ et tout au long du stage, le travail effectué a été suivi et encadré par ma maître de stage et les autres membres de la cellule agricole, notamment au cours des réunions de cellule, au cours desquelles il m'était demandé de faire un point sur l'avancée de mon travail. Ces réunions ont eu lieu chaque lundi après-midi.

b) Réalisation des fiches de suivi

Dans le cadre de ce stage, il m'a donc fallu réaliser deux fiches de suivi, l'une portant sur le suivi des exploitations agricoles dites « classiques » et l'autre portant sur le suivi des groupements pastoraux. Ces fiches ont pour rôle de servir de base de dialogue avec les agriculteurs et d'enregistrer l'impact des MAEt directement sur le terrain pour mieux évaluer l'évolution et la pertinence. Elles ont été testées sur le terrain avec les agriculteurs avant d'être améliorées pour mieux répondre aux besoins. Ces fiches serviront, dès cette année, aux agents de terrain et aux membres de la cellule agricole pour continuer le suivi.

Pour accompagner ces fiches, un guide récapitulatif des engagements relatifs aux différentes mesures a également été élaboré ; ce guide est remis à l'agriculteur, il s'accompagne d'une charte de recouvrement, indispensable pour aider les agriculteurs à se repérer au niveau des taux d'embroussaillage de leurs parcelles et d'un tableau récapitulatif du contrat signé par l'agriculteur (nom de la mesure, surface engagée, montant du contrat...).

(ANNEXE n°4)

Pour la rédaction de ces fiches, je me suis inspirée de la structure des fiches de tournée de début et de fin d'estive élaborées par le Parc National des Ecrins. Il m'a fallu privilégier les éléments déterminants dans le mode de gestion des milieux et y rajouter un aspect plus technique consacré aux MAEt, qui était alors complètement absent, n'étant pas l'objet de ces tournées.

✓ La fiche n°1 (**ANNEXE n°5**) porte sur le suivi des exploitations agricoles classiques, à savoir les GAEC, les exploitations individuelles...etc. Elle s'articule en deux parties majeures : une première partie a pour but de présenter le contexte général de l'exploitation, pour s'imprégner du système de fonctionnement et des pratiques de l'agriculteur et une seconde partie est davantage consacrée aux MAEt à proprement parler.

La première partie pourra être préalablement remplie grâce au diagnostic d'exploitation (ou notice de gestion) réalisée par la Chambre d'Agriculture et permettra de se plonger dans le système de fonctionnement de l'exploitation pour préparer la visite. Elle abordera des points



généraux comme le statut des exploitants, la localisation de l'exploitation, le type de production et le nombre de bêtes. La seconde partie a pour rôle de dresser un état des lieux de la situation du contrat MAEt signé par l'agriculteur. Elle comprend un inventaire des types de surfaces contractualisées, un tableau récapitulatif du contrat tiré de celui créé par la Chambre d'agriculture ainsi qu'une grille de suivi de l'état de conservation des habitats contractualisés, qui est évalué directement sur le terrain. Ceci nous permet à la fois de faire le point sur la situation en établissant un récapitulatif des types de milieux contractualisés mais aussi d'en évaluer l'évolution directement sur le terrain.

Le guide récapitulatif des différentes mesures est donc remis à l'agriculteur à chaque visite et permet également de préparer un éventuel contrôle.

✓ La fiche n°2 (**ANNEXE n°6**) porte sur le suivi des groupements pastoraux et a lieu simultanément avec la tournée de début d'estive. Cette fiche s'articule également en deux grandes parties à savoir une présentation du contexte général de l'estive, plus détaillée que précédemment et une seconde partie consacrée entièrement aux MAEt.

La première partie est plus détaillée que sur la fiche n°1 car les facteurs influant les pratiques de pâturage sont plus nombreux en estive. En effet, tous les facteurs liés à la conduite du troupeau (nombre de chiens, surface, conformation de l'espace, typologie...) et les aménagements pastoraux (cabanes, parcs de nuit, points d'eau...) influent grandement le mode de gestion pastorale. Ces informations sont donc requises et peuvent être, en partie, remplies au préalable par l'intermédiaire de la notice de gestion, établie par la Chambre d'agriculture. La seconde partie se consacre aux deux principaux aspects caractéristiques de la gestion pastorale des milieux. D'abord, une évaluation du niveau de consommation est primordiale pour avoir un aperçu du mode de gestion pastorale de l'estive. La rédaction de ce document a fait appel, au préalable, à un travail de mise en commun avec plusieurs techniciens et chargés de mission du Parc pour établir un document qui soit le plus exhaustif possible et réellement représentatif de la région. (**ANNEXE n°7**) L'autre aspect, déjà utilisé auparavant, concerne l'évaluation de l'état de conservation des milieux, qui découle justement de ce travail d'évaluation du niveau de consommation.

c) Critères de hiérarchisation du suivi des exploitations

Pour organiser au mieux mon planning de travail et planifier mes rendez-vous avec les agriculteurs, il m'a fallu faire des choix, et réfléchir à des critères de hiérarchisation, se voulant être les plus pertinents possibles par rapport à l'intérêt de réaliser un tel suivi.

Le principal intérêt étant de visualiser l'évolution des milieux sur le terrain (milieux réouverts, maintien de milieux ouverts, ...), il est apparu évident que les contrats signés en 2007 étaient prioritaires.

Dans un souci d'équité, je souhaitais prendre une part égale d'exploitations sur les 4 territoires, à savoir Mont Lozère, Mont Aigoual, Cévennes et Causses, quitte à ce que les contrats aient été signés un peu plus tard.

Enfin, la présence de l'agriculteur, de l'agent de terrain et d'un membre de la cellule agricole étant indispensable, il a fallu ajuster les emplois du temps et faire preuve d'adaptabilité envers chacun.

Critères de sélection :

- 1) *Année de signature du contrat (les plus anciens sont prioritaires)*
- 2) *Proportion à peu près égale d'exploitations/territoire*
- 3) *Disponibilité des personnes requises : agriculteur, agent de terrain, membre de la cellule agricole*

d) Méthodologie des entretiens

Les entretiens réalisés ont eu lieu à partir du 15 Avril et jusqu'au 11 Juin.

Le questionnaire se présente plutôt sous la forme d'un guide, pré-rempli grâce à la notice de gestion établie par la Chambre d'Agriculture. Les principaux points sont vérifiés au cours de la discussion, sous la forme de questions ouvertes. Cette technique est favorable au développement du dialogue avec l'agriculteur. Ce guide permet donc de couvrir un champ assez large de questions tout au long de l'entretien.

J'ai suivi au total quatorze exploitants agricoles ainsi que deux groupements pastoraux, en suivant les étapes suivantes :

- Prise de rendez vous avec l'agent de terrain chargé de prendre contact avec les agriculteurs et/ou les bergers
- Confirmation du rendez vous par l'agent de terrain
- Courte présentation orale de mon identité, de mon parcours et de ma mission pour définir les objectifs que nous cherchions à atteindre par le biais de cette entretien
- Questions de l'agriculteur par rapport à son contrat MAEt
- Rappel des différentes mesures
- Discussion autour des cahiers des charges
- Visite des parcelles engagées
- Rapport à l'agriculteur des précautions à envisager, dans le cas où il n'est pas venu sur le terrain

Je n'ai pu rendre visite qu'à deux groupements pastoraux ; ces derniers étant montés en estive plus tard que d'habitude.

Je n'ai pas défini une durée précise de l'entretien au préalable. En effet, cela dépend fortement du dossier de l'interlocuteur rencontré et de la surface engagée (variété d'habitats, superficie...). En effet, la durée de ces entretiens est comprise entre 1h30 et 3h selon les secteurs visités.

e) Cas particulier du suivi des Groupements Pastoraux

Le suivi des groupements pastoraux est quelque peu différent de celui des exploitations classiques. Même si l'objectif principal reste le même, vient s'y ajouter un autre objectif de mise en relation du berger avec les éleveurs du groupement. En effet, les liens qui unissent ces personnes sont nettement à améliorer. Il est, par exemple, rare que le berger soit au courant des engagements pris par les éleveurs du GP, alors qu'il est le principal gestionnaire de l'estive. Le suivi des informations fait défaut et l'un des objectifs du PNC est de palier à ce manque de renseignements du berger.

De plus, lors du suivi des GP, le berger et, au minimum, un éleveur du GP doivent être présents, toujours dans le but d'organiser un échange entre ces personnes. Du côté du PNC, un pastoraliste, un chargé de mission de la cellule agricole, un technicien, un agent de terrain et parfois, un botaniste sont présents. Ainsi, le nombre de personnes nécessaires est largement supérieur.

Le suivi des GP durent plus longtemps, car les surfaces engagées, qui s'étendent sur de grandes superficies, nécessitent une évaluation précise des niveaux de consommation et des états de conservation des milieux. La partie théorique, consacrée à la présentation de l'estive et du GP est également plus longue que pour une exploitation classique.

2) Résultats & Analyses

Résultats généraux (GP & Exploitations individuelles)

Plusieurs tendances ressortent de l'ensemble des entretiens :

✓ Possession du diagnostic d'exploitation

La plupart des agriculteurs rencontrés, à une exception près, nous ont présenté le diagnostic d'exploitation établi par la Chambre d'Agriculture, reprenant l'ensemble des surfaces engagées en MAEt. Malgré cela, rares sont ceux qui s'y sont réellement penchés et qui sont au courant du contenu du plan de gestion pastoral, notamment.

✓ Délimitation des zones engagées

Les agriculteurs savent globalement montrer les zones en contrat mais ne savent pas les délimiter précisément. Les limites sont mal connues.

✓ Connaissance du cahier des charges

La moitié des exploitants rencontrés semble être au courant du cahier des charges des mesures ; alors que l'autre moitié réclame un rappel des engagements, qui sont « un peu lointains » ou bien pour « se rafraîchir la mémoire ».

✓ Taux d'embroussaillage

D'une manière générale, les agriculteurs semblent peu sensibilisés aux fourchettes d'embroussaillage qu'ils doivent tenir (différence landes/pelouses).

✓ Début des travaux de réouverture

Lorsque des travaux de réouverture de landes sont prévus (mesure LF1), les agriculteurs ont des difficultés à débiter ces travaux dans les deux premières années du contrat.

✓ Éléments marquants

Certains éléments retiennent plus l'attention des exploitants : date de fauche, fertilisation, emploi du feu... alors que d'autres sont totalement oubliés : enregistrement des pratiques, taux d'embroussaillage, absence de dégradation, ...

Résultats par territoire (GP & Exploitations individuelles)

□ Mont Lozère :

Sur le Mont Lozère, les exploitants rencontrés sont majoritairement installés en bovin viande (1 seul en lait) et ont des parcelles éloignées de plusieurs kilomètres. Ils ont généralement de grandes mosaïques d'habitats ; ceci explique la diversité des habitats engagés (pelouses à nard, tourbières, prairies humides, landes sèches, fourrés et autres landes...) et donc le nombre importants de mesures rencontrées. Généralement, ils ne souhaitent pas s'engager dans des mesures de refente des tourbières, ou autres...mais s'engagent plutôt dans des mesures de réduction de la fertilisation, d'entretien des milieux ouverts par le pâturage ou de réouverture de landes. Le **tableau n°7** permet d'illustrer ces propos par une synthèse des contrats suivis sur le Mont Lozère.

	Date	Typologie	Surface engagée (en ha)	Nb contrats suivis	Nb contrats signés sur le territoire (2007-2010)
MONT LOZERE	20/04	Bovin viande	63,04	1	-
	05/05	Bovin viande	82,83	1	-
	05/05	Bovin lait	37,06	1	-
	02/06	Bovin viande	52,93	1	-
TOTAL			235,86	4	27

Tableau n°7: Récapitulatif des contrats suivis sur le secteur du Mont Lozère
(source personnelle)

Mesures majoritairement contractualisées : TO1, PN1, LP1

- ✓ **Gestion pastorale de tourbières et de milieux tourbeux** avec respect d'un chargement instantané maximale : **TO1**
- ✓ **Gestion pastorale des pelouses à nard riches en espèces peu embroussaillées** avec absence de fertilisation et d'écobuage : **PN1**
- ✓ **Gestion pastorale simple des landes semi-ouvertes et des pelouses peu embroussaillées** avec mise en place d'un plan de gestion pastorale : **LP1**

Mesures facultatives : PN2, LP2

- ✓ Gestion sans emploi du feu des landes semi-ouvertes et pelouses embroussaillées : **LP2**
- ✓ Gestion pastorale des pelouses à nard riches en espèces embroussaillées avec absence de fertilisation et d'écobuage et mise en place d'un programme de réouverture : **PN2**

□ Mont Aigoual :

Les exploitations rencontrées sont des exploitations diversifiées, à dominante ovin viande et caprin lait. Il s'agit de systèmes en vente directe avec gîtes et chambres d'hôte ou bien en agneaux de parcours. Le nombre d'habitats différents présents sur une même exploitation étant important, les mesures mises en place restent nombreuses et variées. Cependant, les surfaces majoritaires engagées sont généralement des landes à genêt purgatif ou bien des pelouses siliceuses sèches, type pelouses à fétuque. Le **tableau n°8** permet d'illustrer ces propos par une synthèse des contrats suivis sur le Mont Aigoual.



	Date	Typologie	Surface engagée (en ha)	Nb contrats suivis	Nb contrats signés sur le territoire (2007-2010)
MONT AIGOUAL	26/04	Ovin viande	68,33	1	-
	27/05	Ovin viande/ Caprin lait	27,42	1	-
TOTAL			95,75	2	14

Tableau n°8: Récapitulatif des contrats suivis sur le secteur du Mont Aigoual
(source personnelle)

Mesures majoritairement contractualisées : PN1, LD1

✓ **Gestion pastorale des pelouses à nard riches en espèces peu embroussaillées** avec absence de fertilisation et d'écobuage : **PN1**

✓ **Gestion des landes sèches semi-ouvertes et des pelouses non d'intérêt communautaire** avec mise en place d'un plan de gestion pastorale : **LD1**

□ **Causse Méjean :**

Les exploitations du Causse sont souvent des systèmes extensifs dont la production dominante est l'ovin viande, de race BMC. Les exploitations sont généralement d'un seul tenant et s'étendent sur de très grandes superficies (SAU moyenne : 400ha), ce qui facilite le travail de contractualisation. L'habitat qui est le plus souvent contractualisé en terme de superficie est la pelouse steppique, endémique des Causses. Le **tableau n°9** permet d'illustrer ces propos par une synthèse des contrats suivis sur le Causse Méjean.

	Date	Typologie	Surface engagée (en ha)	Nb contrats suivis	Nb contrats signés sur le territoire (2007-2010)
CAUSSE MEJEAN	15/04	Ovin viande	106,73	1	-
	10/05	Ovin viande	76,07	1	-
	17/05	Ovin viande	142,19	1	-
	26/05	Ovin viande/ Ovin lait	112,50	1	-
	03/06	Ovin viande	56,91	1	-
TOTAL			494,40	5	16

Tableau n°9: Récapitulatif des contrats suivis sur le secteur du Causse Méjean
(source personnelle)

Mesure majoritairement contractualisée : LP 1

✓ **Gestion extensive des landes semi-ouvertes et pelouses calcicoles** avec mise en place d'un plan de gestion pastorale : **LP1**



□ Vallées Cévenoles :

Les exploitations des Cévennes sont généralement des exploitations à dominante ovin viande, avec parfois des ateliers de diversification et de vente directe. Les exploitations sont rarement d'un seul tenant, certaines parcelles sont éloignées de plusieurs kilomètres. Les mosaïques d'habitat sont assez importantes. Les habitats majoritairement engagés sont des landes à genêt purgatif, des landes à genêt à balai, des pelouses siliceuses sèches type prairie à fétuque, mais aussi un grand nombre de prairies naturelles de fauche... Le **tableau n°10** permet d'illustrer ces propos par une synthèse des contrats suivis sur les Vallées Cévenoles.

	Date	Typologie	Surface engagée (en ha)	Nb contrats suivis	Nb contrats signés sur le territoire (2007-2010)
VALLEES CEVENOLES	29/04	Ovin viande/ Bovin viande	52,84	1	-
	11/05	Ovin viande	63,82	1	-
	07/06	Ovin viande	76,22	1	-
	11/06	Ovin viande	54,59	1	-
TOTAL			247,47	4	12

Tableau n°10: Récapitulatif des contrats suivis sur le secteur des Vallées Cévenoles
(source personnelle)

Mesures majoritairement contractualisées : LP1 et PN1

✓ **Gestion extensive des landes semi-ouvertes et des pelouses calcicoles et silicoles** avec mise en place d'un plan de gestion pastorale : **LP1**

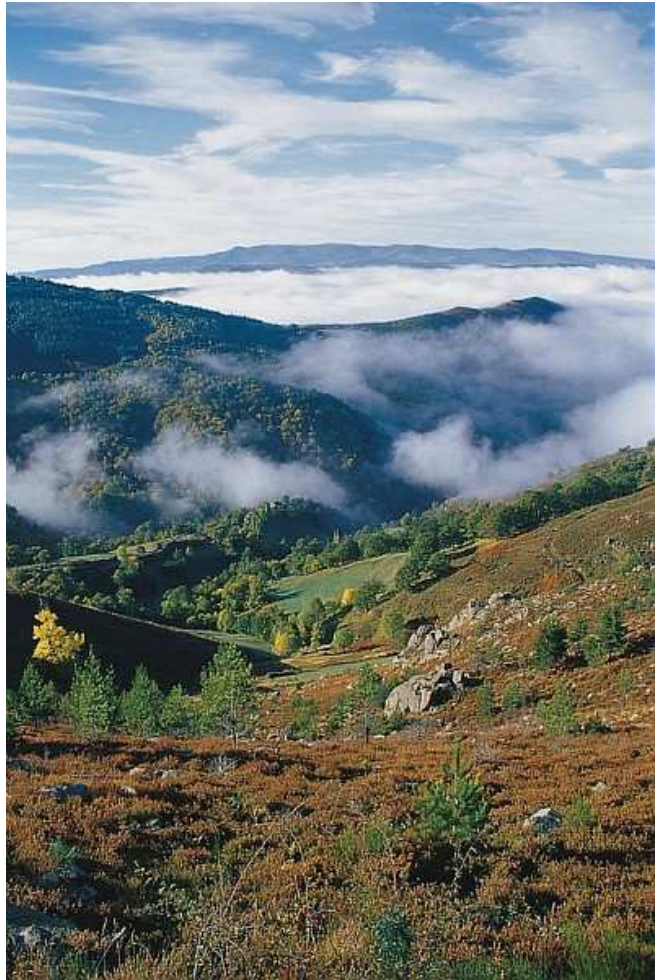
✓ **Gestion extensive des prairies naturelles fauchées et/ou pâturées** avec réduction de la fertilisation et retard de fauche et/ou pâturage : **PN1**

Analyse des entretiens

• **Analyse relative au suivi du contrat chez l'agriculteur :**

Le ressenti général montre que l'idée d'un suivi n'était pas inutile ; les agriculteurs rencontrés sont majoritairement demandeurs d'un rappel de leurs engagements et certains y voient même une opportunité pour poser des questions, relatives à des taux d'embroussaillage ou à des dégâts de gibiers, par exemple, qu'ils n'avaient jamais eu l'occasion de poser auparavant.

Le fait que les agriculteurs retiennent surtout les dates de fauche ou de pâturage ou encore l'autorisation ou non d'employer le feu montre bien qu'ils sont avant tout conscients des engagements qui les concernent le plus ou qui sont susceptibles d'influencer au maximum sur leurs pratiques quotidiennes. Ceci paraît quelque peu normal, dans un contexte où l'agriculture est en difficultés. Les agriculteurs sont d'autant plus sensibles aux changements que les MAEt impliquent sur leurs pratiques quotidiennes et leurs systèmes de production. Certains sont plus facilement prêts que d'autres à voir évoluer leurs pratiques vers des démarches plus respectueuses de l'environnement. Globalement, il est important de noter que la motivation principale des exploitants est purement d'ordre économique. Ceci encore paraît de plus en plus « normal » dans un contexte où le maintien de l'agriculture devient de plus en plus dépendant des primes.



Ce suivi a également un rôle majeur dans la politique du PNC. Il permet au PNC d'adopter une position double, à la fois de conseiller mais aussi « d'arbitre ». Conseiller, dans le but d'aider les agriculteurs à préparer un éventuel contrôle et « arbitre », dans le sens où il surveille, il se tient au fait de l'évolution des zones engagées (notamment par rapport à la fermeture des milieux, ou à l'emploi de l'écobuage ou plus globalement par rapport au respect du cahier des charges...)

- **Analyse relative à l'évolution des zones engagées :**

- ✓ Maintien :

D'une manière assez générale, les habitats engagés se sont maintenus dans un état de conservation similaire à l'état de conservation initial (évalué pendant l'année de signature du contrat).

- ✓ Restauration :

Certains agriculteurs ont fait de gros travaux de réouverture des milieux, par l'intermédiaire de la mesure LF1 : gestion des landes non d'intérêt communautaire fermées... et ont nettement contribué à améliorer l'état de conservation des habitats.

- ✓ Dégradation :

Lorsque certains habitats se sont dégradés, ce qui est très rarement le cas, c'est en partie lié à un usage abusif du feu, de l'écobuage ou bien aussi lorsque les travaux de réouverture n'ont pas encore commencé et que la lande s'est refermée.

Dans la majorité des cas, la rédaction du plan de gestion pastorale n'a pas eu d'impact sur le mode de gestion pastorale des surfaces engagées et donc, sur l'évolution de l'état de conservation des habitats. En effet, le plus souvent, les agriculteurs n'ont pas examiné le contenu du plan de gestion pastorale rédigé par la Chambre d'Agriculture. De plus, le plan de gestion pastorale de la Chambre ne consiste parfois qu'en une retranscription des pratiques en cours de l'agriculteur, ce qui n'incite pas les agriculteurs à le lire. Un effort sur la rédaction des plans de gestion pastoraux, ainsi que sur leur utilité et leur importance auprès des exploitants doit être poursuivi.

- **Analyse relative à un éventuel contrôle :**

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus, en prenant en compte quelques critères déterminants dans le cas d'un éventuel contrôle : tenue à jour du cahier de pâturage, maintien en l'état des habitats, maîtrise des taux d'embroussaillage... (*cf tableau n°11*)

Territoires	Maîtrise des taux d'embroussaillage	Tenue à jour du cahier de pâturage	Respect des dates de fauche et de pâturage	Habitats maintenus en l'état	Habitats détériorés	Habitats améliorés	Contrôle validé avec succès
Mont Lozère	75%	50%	100%	75%	0	25%	50%
Mont Aigoual	100%	50%	50%	50%	50%	0	50%
Causse Méjean	100%	60%	100%	100%	0	0	60%
Vallées cévenoles	75%	50%	100%	50%	25%	25%	50%

Tableau n°11 : Pourcentages d'agriculteurs répondant aux engagements des cahiers des charges

(source : entretiens personnels) *Ces chiffres sont les résultats d'entretiens menés sur un nombre restreint d'exploitations et ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble des territoires.

De manière assez générale, seule la moitié des exploitations seraient prêtes en cas de contrôle instantané; ceci en majeure partie du à la non-teneur du cahier de pâturage qui est l'un des points fondamentaux. Les agriculteurs sont généralement peu sensibles à ces méthodes d'enregistrement et il est très important d'insister sur ce point. Effectivement, sans cahier d'enregistrement, que ça soit pâturage, fauche, fertilisation ou travaux mécaniques, il est impossible de connaître les pratiques en cours sur les zones concernées et, donc d'avoir une idée objective de l'évolution des surfaces engagées. La connaissance de l'historique des parcelles est extrêmement importante pour pouvoir juger de la pertinence des contrats et des mesures contractualisées. Il s'agit, de plus, d'un outil d'aide à la gestion pour l'éleveur lui-même. Ceci reste inquiétant, car la Lozère est de plus en plus sujette à un éventuel contrôle dans les années à venir ; le tirage au sort de la région se faisant au prorata du nombre total de contrats signés.

Il est important de noter que certains territoires sont moins sujets à contraintes que d'autres ; c'est le cas du Causse Méjean, où la principale mesure de gestion contractualisée est une mesure de gestion simple par le pâturage, qui implique peu de contraintes, si ce n'est seulement la tenue à jour du cahier de pâturage. Ceci justifie donc également le fait qu'il n'y ait pas de soucis particuliers sur ce secteur, que les habitats soient tous maintenus dans un bon état de conservation et qu'il s'agisse du territoire avec le plus grand nombre de contrôles validés.

En revanche, sur des territoires beaucoup plus soumis aux problématiques de fermeture des milieux, comme les Vallées Cévenoles ou encore le Mont Aigoual, l'emploi abusif du feu, les dégâts de gibiers, ou le manque d'actions mécaniques d'entretiens des milieux sont responsables de la dégradation de certains habitats.

Malgré cela, certains agriculteurs soucieux de la réouverture des milieux ont réalisé d'énormes travaux, soit de gyrobroyage, soit de coupes de pins, qui ont contribué notamment à rouvrir des landes très fermées et devenues inaccessibles par les troupeaux. Ces efforts sont à l'origine de l'amélioration de l'état de conservation de certains habitats.

Difficultés rencontrées :

Il m'a parfois été difficile de joindre certains agents de terrain, ou encore de coordonner les agendas de chacun : agent de terrain, agriculteur et membre de la cellule agricole.

De plus, certains agriculteurs se sont montrés quelque peu inquiets de notre visite. Ils faisaient la confusion entre une simple visite de suivi et un véritable contrôle. Il a donc fallu insister sur le motif de notre visite.

Enfin, étant pris par leur travail, certains ont oublié leur rendez-vous. Nous avons dû y retourner une autre fois, ce qui signifie une perte de temps non négligeable.

3) Zoom sur les tournées de début et de fin d'estive des Groupements Pastoraux

Ces visites de suivi ont réellement permis de faire le lien entre le berger et les membres du groupement ; lien quasiment inexistant. En effet, les bergers rencontrés ne sont pas au courant de l'existence d'un contrat MAEt sur leurs estives, alors qu'ils sont responsables de la conduite des troupeaux et donc, de la gestion pastorale de ces espaces. Le suivi s'est donc montré indispensable afin de clarifier les éléments. Les bergers n'étant pas au

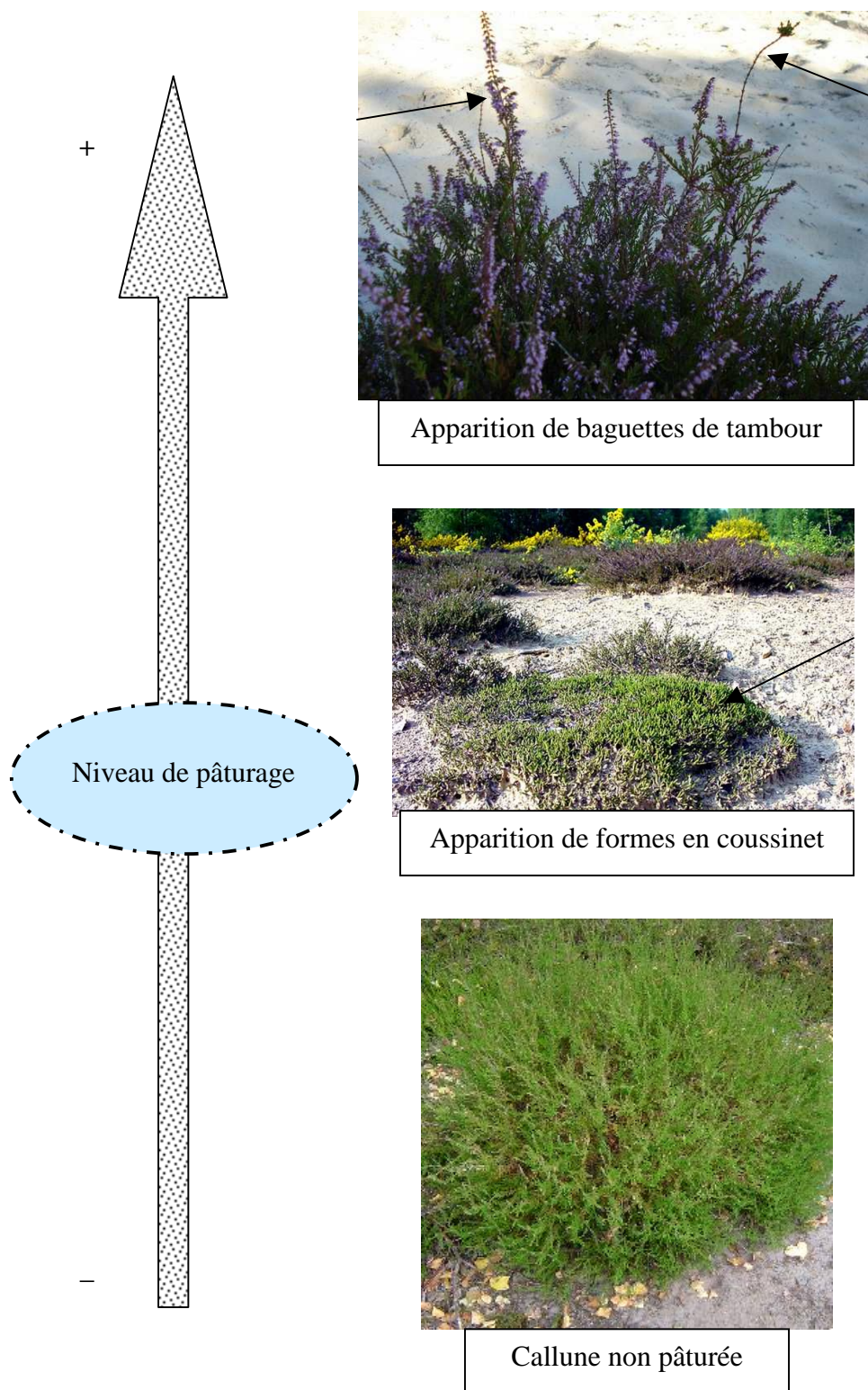


Figure n°8 : Evaluation du niveau de consommation d'une lande à callune
 (source : F. Hopkins, PNC)

courant, le cahier des charges n'est pas respecté dans son intégralité. Il n'existe, par exemple, pas de cahier d'enregistrement des pratiques de pâturage.

✓ Indicateurs de pâturage

Cette visite a également été l'occasion de tester la grille d'évaluation du niveau de consommation élaborée spécifiquement pour le contexte des Cévennes. La rédaction de cette grille s'est basée sur une étude anglaise, publiée par The English Nature en 1995 et basée sur « The Grazing Index ». Il s'agit d'une méthode facile à employer qui consiste à évaluer l'état de la végétation sur une lande à bruyère, à partir d'indicateurs de pâturage. Elle fournit une évaluation rapide de terrain du niveau de raclage, ou de pâturage de la lande et indique si le secteur est menacé par une pression de pâturage trop importante, ou inversement. La technique consiste à diviser la lande en parcelles de 10 à 50 hectares ; et, dans chacune de ces parcelles, une évaluation est pratiquée en attribuant des scores (allant de 1 à 3). Ces scores sont les indicateurs de l'état de la végétation. La moyenne de ces notes donne une idée de l'état générale du niveau de pâturage de la lande.

✓ Exemple d'une lande à callune des Vallées Cévenoles :

Si l'on prend l'exemple d'une lande à callune située dans les Cévennes, la forme de la callune en elle-même représente un indicateur de pâturage non négligeable. Effectivement, l'apparition de formes en baguettes de tambour signifie que la callune a été trop pâturée ; en revanche les formes en coussinet montrent que la callune est normalement consommée. La figure n°8 permet d'avoir une idée des divers niveaux de consommation de la callune. L'évaluation du niveau de consommation du tapis herbacé est également à prendre en compte. Cette évaluation est alors basée sur l'observation de traces de passage et sur le niveau de prélèvement des meilleures espèces.

4) Pistes d'amélioration

✓ **Amélioration des fiches de suivi :**

Les fiches pourraient comporter plus d'informations quant aux systèmes de production des exploitations, afin de connaître de manière plus détaillée les particularités de chacun (main d'œuvre, éloignement des parcelles, situation économique, système de commercialisation...).

Le guide récapitulatif des différentes mesures devrait être plus complet, notamment par rapport aux dates d'écobuage, pour les agriculteurs tout en restant le plus simple d'utilisation possible.

Les fiches de suivi pourraient être plus pédagogiques au niveau de la mise en page et de la structure. Des photos et des schémas pourraient y être ajoutés afin de mieux expliciter les informations et de les rendre plus attractives pour tous.

✓ **Amélioration du système de suivi des contrats :**

Dans un premier temps, il serait important d'insister davantage, lors de la signature du contrat, sur les engagements à tenir par l'agriculteur afin que celui-ci sache vraiment dans quelle démarche il s'engage. Cette négociation qui a lieu entre l'exploitant, le PNC et le SUAMME est primordiale afin d'instaurer un bon climat autour du contrat MAEt signé mais elle doit aussi permettre de « tester » les motivations et les efforts envisagés par l'agriculteur afin de « pré-évaluer » l'importance accordée au contrat.

Avantages	Inconvénients
Garantie de l'étude de l'ensemble des questions qui intéressent l'enquêteur	Dispersion de certaines personnes (C'est une technique qui se révèle compliquée à mettre en place car les thèmes abordés par l'enquêteur peuvent casser le fil et la dynamique du discours et de la discussion)
Comparabilité des résultats entre les acteurs enquêtés	Représentativité des personnes enquêtées par rapport à l'ensemble de la zone cœur
Perception des sentiments de chacun	Echantillon trop petit
Plus de liberté dans l'expression des personnes rencontrées	Savoir rester objectif dans l'analyse des résultats sans faire appel à sa subjectivité
	Difficulté de retranscrire mot pour mot les dires de chacun dans l'analyse

Tableau n°12 : Critique de la méthode employée tout au long des entretiens

(source : SupAgro Florac)

Ensuite, une part plus importante devrait être accordée au suivi de l'état de conservation des habitats ; suivi indispensable pour visualiser l'évolution et l'impact de la MAEt. Il devrait dans l'idéal avoir lieu **chaque année** voire tous les 2 ans, même si le suivi « administratif », lui, a lieu moins souvent.

Enfin, cet entretien qui se présente plus sous la forme d'une discussion autour du contrat devrait peut-être se présenter davantage sous la forme d'un questionnaire, au moins pour la partie initiale, ce qui permettrait d'évaluer plus finement les connaissances de l'agriculteur vis-à-vis de son contrat. Ceci reste à mettre en lien avec les attentes du PNC vis-à-vis de la démarche de suivi de ces contrats et les objectifs attendus.

5) Critique de la méthode employée

Les avantages et intérêts d'avoir conçu une sorte de guide pré-rempli, plutôt qu'un véritable questionnaire sont nombreux.

D'abord, cette technique a pour but, tout en étant centrée sur le sujet interrogé, à savoir les contrats MAEt, de garantir l'étude de l'ensemble des questions qui peuvent intéresser les enquêteurs.

Ensuite, ce modèle de guide nous a réellement permis de percevoir les sentiments de chacun face aux contrats signés, qu'il s'agisse des réelles motivations de l'agriculteur ou encore d'éventuelles contraintes imposées par le contrat.

Enfin, cette technique assure la comparabilité des résultats entre les acteurs rencontrés, ce qui facilite l'analyse des entretiens et permet d'en dégager grand nombre de points importants.

Malgré cela, un certain nombre de failles ont pu être identifiées dans cette méthode (*cf tableau n°12*):

- ✓ Selon cette méthode, les paroles de la personne enquêtée se veulent représentatives de l'ensemble des exploitants présents sur le territoire alors qu'il s'agit des dires et des actions d'une seule personne à un moment donné ;
- ✓ Le nombre d'agriculteurs rencontrés est faible pour se vouloir être représentatif de toute la zone cœur du PNC ;
- ✓ Il est difficile de laisser place à son objectivité dans l'analyse des résultats sans faire appel à sa subjectivité
- ✓ L'utilisation de dictaphones se révélerait être vraiment indispensable si l'on voulait retranscrire mot pour mot les dires des acteurs rencontrés et pousser l'analyse un peu plus loin ;
- ✓ Le choix d'un modèle de guide semi-directif est responsable de la dispersion de certaines personnes : l'agriculteur dans le cadre de la discussion se verra plus tenté de raconter d'autres histoires que s'il est face à un questionnaire bien fermé, unique fil conducteur de la discussion.

IV. Bilan, perspectives et enseignements du stage

1) Bilan et Perspectives d'évolution par rapport aux MAEt

Les actions rendues possibles par le dispositif MAEt, permettent de développer des mesures de gestion pastorale adaptables et ajustables aux enjeux agri-environnementaux perçus localement. Les mesures combinant l'engagement Herbe_09 ont largement contribué depuis 2007 à la mise en place d'un certain nombre de contrats sur toute la zone cœur du PNC.

Cependant, certaines critiques peuvent être attribuées au dispositif MAEt. Effectivement, en zone cœur du PNC, le dispositif est difficilement adaptable en raison du fait que les mesures sont liées aux habitats naturels : un ordre de priorité des habitats a été établi selon leurs enjeux écologiques et l'objectif est de contractualiser le plus grand nombre possible d'habitats à enjeux prioritaires. Ce mode de contractualisation ne permet donc pas d'avoir une réflexion sur le mode de gestion pastorale des parcelles engagées car il ne tient pas du tout compte des détails techniques (notamment conduite du troupeau, disposition des clôtures...). Il tend ainsi à favoriser le découpage de sous-unités intégrées au sein de parcs de pâturage. Il est difficile dans ces conditions de développer des actions de gestion cohérentes et de raisonner un plan de gestion pastoral fiable. L'outil MAEt est donc un outil améliorable et les attentes, envers l'évolution de la PAC d'ici 2013, sont nombreuses.

Un manque d'informations a, de plus, été ressenti entre les agriculteurs et les administratifs lors des démarches de négociation des contrats car certains exploitants, après cette visite de négociation, ne connaissent pas clairement les zones engagées en contrat MAEt. Il est vrai que les dossiers administratifs sont très lourds. Ainsi, la démarche de contractualisation reste, pour eux, difficile à cerner et le fait que les administratifs raisonnent en habitats naturels et non pas en unités de gestion (parcs de pâturage...), complexifie d'autant plus les choses.

Malgré cela, il est difficile de savoir ce que seront les évolutions de la PAC en 2013. C'est pourquoi il faut pouvoir adapter des actions cohérentes. Les gestionnaires, acteurs administratifs et agriculteurs ont donc tout intérêt à mutualiser leur attentes, à optimiser les outils dont ils disposent et tenter de répondre au mieux aux enjeux agri-environnementaux du développement rural. Des actions qui auront pu montrer leur efficacité gagneront d'autant plus de légitimité au regard des évolutions futures.

2) Réflexion sur le suivi

Ainsi, depuis 2007, d'importantes surfaces ont été engagées en contrat MAEt sur le Parc National des Cévennes. Le besoin de prendre du recul et d'évaluer l'action mise en oeuvre est donc tout à fait légitime.

Malgré un échantillon restreint d'agriculteurs rencontrés, la démarche de suivi des contrats MAEt s'est montrée tout à fait utile et nécessaire aux yeux de chacun. Elle permet, pour l'agriculteur, à la fois de reprendre le cahier des charges des différentes mesures, de faire le point sur l'inventaire des zones en contrat et de poser d'éventuelles questions relatives à des problèmes rencontrés faisant interférence avec le respect du cahier des charges des mesures. Cette expérience permet également au PNC d'évaluer la pertinence des démarches de contractualisation entamées depuis 2007, notamment à travers une évaluation de l'état de



conservation des habitats, et de faire ainsi le point sur l'évolution des zones contractualisées depuis le départ.

En revanche, la mise en place d'un protocole de suivi purement « scientifique » basée sur une évaluation plus fine de l'état de conservation des habitats et sur un contrôle régulier de l'évolution des habitats (taux d'embroussaillage, niveau de consommation...) serait sans doute à envisager par la suite. Ce type de suivi permettrait d'avoir une analyse plus fine de l'impact des MAEt sur les 5 années de contrat, avec par exemple un enregistrement des taux d'embroussaillage année par année. Des relevés botaniques annuels permettrait également d'évaluer l'évolution de la diversité fourragère d'une prairie, par exemple, ou encore, la valeur écologique d'une lande.

3) Enseignements personnels et professionnels tirés du stage

A mon arrivée en licence, je ne m'attendais pas à pouvoir effectuer ce stage au Parc National des Cévennes. J'en tire une grande satisfaction professionnelle et personnelle.

Tout d'abord, ce stage m'a permis d'approfondir les méthodes appréhendées au cours de la licence et d'aborder de façon concrète les problématiques liées à Natura 2000, avec notamment la mise en place du dispositif MAEt. Il s'agissait pour moi, de notions tout à fait nouvelles, car issue d'une formation plutôt agricole au départ, je n'avais jamais abordée de telles thématiques. J'en tire d'autant plus grande satisfaction que les MAEt sont à l'interface entre le monde environnemental et le monde agricole, et qu'elles m'ont également permis de faire appel à des acquis d'origine agricole. Il s'agit là d'un sujet très intéressant pour mettre un pied dans le domaine environnemental.

Un autre aspect important, relatif à ce stage, est sans aucun doute le côté humain et les relations professionnels entre les membres d'une équipe. J'ai énormément appris de ce côté là, à gérer les relations inter-professionnels, notamment dans l'organisation de réunions ou de visites sur le terrain. Il m'a fallu prendre en compte les agendas de trois personnes minimum en même temps et tâcher d'arranger les dates au mieux, afin de satisfaire les exigences de chacun ; ceci ne paraît pas aussi facile que ça en a l'air. Et, je pense que c'est un aspect fondamental du travail en équipe, qui me sera certainement très utile par la suite, quel que soit le domaine d'embauche.

De plus, la rencontre avec les agriculteurs et la discussion autour de problématiques environnementales m'a en quelque sorte ouvert les yeux sur les grandes difficultés de concertation et de dialogue entre deux « milieux », où les objectifs immédiats (à court terme) semblent complètement divergents. Ceci apparaît d'autant plus véridique que la plupart des agriculteurs ne perçoivent le Parc National des Cévennes que comme le bouc émissaire de tout un système de réglementation, dont ils dépendent plus ou moins. Ainsi, il m'est apparu clairement qu'il existe toujours un fossé entre agriculteurs et écologistes, mais surtout, que ce fossé n'est pas en passe de se combler.

Même si les MAEt se situent à l'interface entre monde agricole et monde environnemental, elles ne suffisent pas à effacer toutes les divergences qui existent entre ces deux mondes et l'on sent bien, à travers ces discussions, que les motivations du secteur agricole sont purement d'ordre économique. A se demander alors ce qu'il adviendra par la suite de toute cette richesse d'habitats naturels qui nous entourent et qui font la splendeur de notre patrimoine actuel ?

CONCLUSION

L'équipe « Agriculture-Milieux ouverts » du Parc National des Cévennes, principale ouvrière du dispositif MAEt sur son territoire, est confrontée à de multiples problématiques agro-environnementales. Ainsi, le dispositif MAEt prend de l'ampleur. Depuis 2007, ce sont plus de 70 contrats qui ont été signés sur l'ensemble du territoire de la zone cœur du Parc. Avec ce dispositif, il s'agit de faire converger un objectif écologique de maintien ou d'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces emblématiques, avec un objectif agricole de développement de systèmes de production viable, disposant de ressources pastorales de qualité. Pour cela, les MAEt prévoient des financements pour les agriculteurs afin de compenser les éventuelles pertes de rendement ou de temps occasionnées par la pratique d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Face aux enjeux écologiques soulevés par l'impact de l'agriculture sur l'état de conservation des habitats agro-pastoraux et des espèces qui en dépendent, la mise en place d'un protocole de suivi de ces contrats MAEt est apparue nécessaire et judicieuse. Effectivement, ce protocole de suivi expérimental a permis de révéler un certains nombres de failles dans le dispositif et d'évaluer la pertinence des démarches de contractualisation employées jusqu'à présent. Les résultats obtenus sont porteurs de bon nombres d'espoir pour la suite, aussi bien au niveau de l'amélioration du dispositif qu'au niveau du développement et de la nécessité de ces visites de suivi.

Ces visites sont très utiles à la fois pour les agriculteurs mais aussi pour le Parc, maître d'œuvre dans la mise en place des contrats. Elles ont permis de visualiser l'impact des MAEt sur le territoire, qu'il soit positif ou négatif, justement dans cette optique de maintien ou d'amélioration de l'état des habitats. Elles permettent aussi d'aider l'agriculteur dans la préparation d'un éventuel contrôle, en repassant en vue les éléments importants du cahier des charges mais aussi la préparation des documents administratifs. Enfin, pour le Parc, il s'agit d'un moyen pour maintenir un lien avec l'agriculteur suite à la signature du contrat, et d'influer sur les pratiques de l'agriculture en zone cœur.

Aujourd'hui, la mise en place d'un partenariat entre les écologistes et les agriculteurs réside dans la mobilisation de financements par l'état et l'Europe. La motivation première des agriculteurs de s'engager dans une démarche écologique reste d'ordre économique, et leur sensibilisation face à des problématiques environnementales grandissantes demeure très faible. Les agriculteurs ont du mal à percevoir le bénéfice, à long terme, d'une gestion mieux raisonnée de leurs systèmes de production. De plus, le remaniement de la PAC, d'ici 2013, rend la durabilité de ces partenariats instable et l'avenir, de ce qui fait aujourd'hui la richesse de notre patrimoine, est donc encore incertain...



BIBLIOGRAPHIE

AGREIL C., BARTHEL S., DANEELS P., GREFF N., GUERIN G., MEIGNEN R., MESTELAN P., 2009 - *Etude pour l'accompagnement de mesures agro-environnementales territorialisées combinant l'engagement unitaire Herbe_09 « Gestion pastorale »*, Version Provisoire – CEN LR : 63 p.

AGREIL C., GREFF N., 2008 – *Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale* - Guide technique Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, Vourles : 87 p. et annexes

AGREIL C., HAZARD L., MAGDA D., MEURET M., 2001 - *Faire pâturer des brebis pour répondre à une politique de conservation de la biodiversité en lande à genêt* - INRA, FaçSADe : Résultats des recherches du département SAD-INRA ; Département Systèmes Agraires et Développement, Versailles, n°12, 4p.

AME, PNC, ONCFS, ONF, 2002 - *Landes et pelouses en région méditerranéenne - Pour une gestion par le pastoralisme* - AME : 210 p.

BARTHEL S., 2008 - *Les hautes chaumes du Forez, pratiques agropastorales et biodiversité. Guide technique* - Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, Vourles : 48 p.

BERNARD Ch., 2009 - *Fleurs et Paysages DES CAUSSES* - Société botanique du Centre-Ouest : 398 p.

CROSNIER C., DEJEAN R. (coord.), 2007 - *Guide du naturaliste Causse Cévennes. A la découverte des milieux naturels du Parc National des Cévennes* - Libris, Grenoble : 335 p.

Institut de l'élevage, CERPAM, SUAMME, 2007 – *Broussaille et pâturage, un autre regard ; 15 exemples de valorisation par les troupeaux des parcours embroussaillés du Sud de la France* – Imprimerie B. Vial

JOUGLET J-P., BORNARD A., DUBOST M., Etudes du « CEMAGREF », série Montagne n°3, 1992 - *Eléments de pastoralisme montagnard. Tome 1 : Végétation. Equipements* - CEMAGREF-DICOVA : 165 p.

KLESCZEWSKI M., LACOSTE Ch., 2007 - *Elaboration de critères d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels du Parc National des Cévennes* - CEN LR, CDSL : 96 p.

SARRAZIN F., 2007 - *Programme de mesures agri-environnementales territorialisées, Zone cœur, PNC* – PNC : 107 p.

SOUCHON A., 2009 - *Etude prospective foncière et agricole, zone cœur du Parc National des Cévennes* - COPAGE : 57 p.

Ces ouvrages ont été consultés au cours des 3 mois de stage.

Index des tableaux et illustrations

✓ Index des tableaux

Tableau 1 : <u>Composition et évolution des représentativités au sein du CA du PNC</u>	4
Tableau 2 : <u>Evolution des surfaces agricoles déclarées en zone cœur lozérienne</u>	8
Tableau 3 : <u>Cheptels des exploitations de la zone cœur en 2007 (Lozère uniquement)</u>	8
Tableau 4 : <u>Récapitulatif des surfaces contractualisées en MAEt sur la période 2007-2010</u>	10
Tableau 5 : <u>Répartition du travail</u>	16
Tableau 6 : <u>Agencement des entretiens</u>	16
Tableau 7 : <u>Récapitulatif des contrats suivis sur le secteur du Mont Lozère</u>	21
Tableau 8: <u>Récapitulatif des contrats suivis sur le secteur du Mont Aigoual</u>	22
Tableau 9: <u>Récapitulatif des contrats suivis sur le secteur du Causse Méjean</u>	22
Tableau 10: <u>Récapitulatif des contrats suivis sur le secteur des Vallées Cévenoles</u>	23
Tableau 11 : <u>Pourcentages d'agriculteurs répondant aux engagements des cahiers des charges</u>	24
Tableau 12 : <u>Critique de la méthode employée tout au long des entretiens</u>	27

✓ Index des figures

Figure 1 : <u>Localisation du Parc National des Cévennes</u>	3
Figure 2 : <u>Les périmètres de protection du Parc National des Cévennes</u>	5
Figure 3 : <u>Localisation des surfaces agricoles déclarées par les agriculteurs en zone cœur du PNC</u>	7
Figure 4 : <u>Types de production en zone cœur du PNC</u>	7
Figure 5 : <u>Construction d'une MAEt</u>	9
Figure 6 : <u>Mode opératoire de contractualisation en zone cœur du PNC</u>	9
Figure 7 : <u>Périmètre des MAEt sur la zone cœur du PNC</u>	12
Figure 8 : <u>Evaluation du niveau de consommation d'une lande à callune</u>	26

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE n°1 : Organigramme des services du Parc National des Cévennes

ANNEXE n°2 : Exemple d'articulation d'une MAEt

ANNEXE n°3 : Structure de l'itinéraire méthodologique de l'approche CERPAM

ANNEXE n°4 : Dossier « Suivi MAEt », Antenne des Vallées Cévenoles

ANNEXE n°5 : Fiche de suivi des exploitations individuelles, exemple du Mont Lozère

ANNEXE n°6 : Fiche de suivi des groupements pastoraux, exemple des Vallées Cévenoles

ANNEXE n°7 : Grilles d'évaluation du niveau de consommation

ANNEXE n°1 :

*Organigramme des services
du Parc National des Cévennes*

ANNEXE n°2 :

Exemple d'articulation d'une MAET,

sur l'habitat « landes et pelouses »

du mont Lozère

4.2. Landes et pelouses

4.2.1. Gestion pastorale des landes sèches visant à maintenir la mosaïque des milieux et limiter leur fermeture, gestion pastorale des pelouses

Ces landes et pelouses sont principalement menacées par une dynamique de fermeture du milieu due à une forte pression de la progression des ligneux et un abandon de la gestion pastorale fine autrefois pratiquée par les bergers et agriculteurs en nombre plus important sur le territoire.

- *Gestion pastorale des landes sèches (hors landes à myrtille et landes à genévrier nain) et des pelouses non d'intérêt communautaire*

Gestion agricole extensive des landes semi-ouvertes		
Habitats naturels concernés :		
4030 / 31.213, 31.226 Landes sèches à Callune, Genêt pileux , landes à myrtille, landes à genévrier nain Landes à genêt purgatif et autres landes non d'intérêt communautaire Pelouses non d'intérêt communautaire		
Eligibilité : Surfaces de landes avec recouvrement en ligneux bas compris entre 25 et 60 %. L'objectif est le maintien du taux de recouvrement en ligneux bas caractéristiques de ces landes Pelouses non d'intérêt communautaire (recouvrement en ligneux haut et bas < 25 %)		
MAE correspondantes : LR_PCML_LP1		
Mesure	Montant €/ha/an	Intitulé de la mesure et préconisations supplémentaires éventuelles
SOCLEH02	61	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de destruction des habitats naturels engagés, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drains, nivellement, boisement, mise en culture,...) • Le renouvellement du couvert végétal n'est pas autorisé • Absence de désherbage chimique à l'exception de traitements localisés pour <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les chardons et les rumex - Lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes - Nettoyage des clôtures • Interdiction d'épandage des boues de station d'épuration • Maîtrise mécanique des refus et des ligneux : les ligneux hauts de plus de 1 m peuvent être conservés. Les espèces caractéristiques de ces landes : bruyères, callunes, genêt pileux, myrtilles, genévrier nain ne sont pas considérés comme des refus. • Ecobuage possible pour les landes non d'intérêt communautaire, les landes à callune et les landes à genêt pileux • Ecobuage interdit pour les landes à myrtille et landes à genévrier nain et pour les pelouses
HERBE 01	17	Enregistrement des interventions et des pratiques
HERBE 09	53	Gestion pastorale <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la réalisation du diagnostic initial et à l'élaboration d'une notice de gestion individualisée et application des prescriptions de la notice, acceptation du suivi scientifique réalisé par un organisme agréé. • Adaptation des modalités de pâturage extensif avec respect du plan de gestion pastoral établi après diagnostic. • Eviter l'implantation de points de nourrissage ou d'abreuvement (captages ou tonnes à eau) au sein des pelouses. Si cela n'est pas possible, veiller au déplacement régulier des points de nourrissage pour éviter un surpiétinement localisé de l'habitat.
Recommandation : toute fertilisation ou amendement de quelque sorte est interdit.		
TOTAL	131 €	

ANNEXE n°3 :

Structure de l'itinéraire

méthodologique

de l'approche CERPAM

ANNEXE n°4 :

Dossier « Suivi MAET »,

Antenne des vallées Cévenoles



DOSSIER

SUIVI

**Mesures Agro-Environnementales
territorialisées**

Dossier remis à l'agriculteur

RECAPITULATIF

GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES NATURELLES DE FAUCHE DE MONTAGNE ET DES PRAIRIES PERMANENTES FAUCHEES ET/OU PATUREES

Mesures concernées : PN1, PN2, PN3

Volet administratif	Evaluation Visuelle <i>A vérifier sur chaque parcelle engagée</i>
Réalisation d'un Diagnostic d'exploitation	Absence de destruction (labour ou travaux lourds : drainage, nivellement, boisement...)
Enregistrement des interventions mécaniques (pour chaque parcelle engagée)	Absence de désherbage chimique
Enregistrement des pratiques de pâturage (pour chaque parcelle engagée)	Maîtrise du taux d'embroussaillage (voir la charte de recouvrement) < 25%
✓ PN1 : Cahier de fertilisation (limitations de fertilisation azotée totale à 30 unités/ha/an, de fertilisation en P à 60 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral et de fertilisation en K à 60 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral) ✓ PN2 : absence totale de fertilisation -NPK- et aucun apport magnésien ou de chaux)	Evaluation du niveau de consommation (voir la grille d'évaluation) Taux de refus < 10% en fin de saison
Cahier de pâturage et de fauche (respect des dates : absence de fauche et/ou de pâturage du 01/04 au 20/06...)	Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé

GESTION DES LANDES SEMI-OUVERTES ET DES PELOUSES CALCICOLES

Mesures concernées : LP1 et LP2

Volet administratif	Evaluation visuelle <i>A vérifier sur chaque parcelle engagée</i>
Cahier de fertilisation (limitations de fertilisation azotée totale à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral et absence totale de fertilisation P et K)	Absence de destruction (labour ou travaux lourds : drainage, nivellement, boisement...) <i>Aucun renouvellement du couvert végétal autorisé</i>
Enregistrement des pratiques de pâturage (pour chaque parcelle engagée)	Absence de désherbage chimique
Enregistrement des interventions mécaniques et d'entretien (pour chaque parcelle engagée) + si mesure LP2 : Factures pour prestations de travaux d'élimination mécanique ou manuelle des ligneux sinon cahier d'enregistrement des activités d'entretien (respect des dates...) Opérations de débroussaillage à réaliser au minimum 2 fois sur 5 ans !!	✓ LP1 : Emploi du feu autorisé sur les landes sauf landes à genévrier et à myrtille (respect des dates + aménagement de pare feu + 10 ha au max/secteur + 1fois/secteur/5ans) ✓ LP2 : Emploi du feu interdit
Plan de gestion pastorale (+ cahier d'enregistrement de sa mise en œuvre)	Maîtrise du taux d'embroussaillage (charte de recouvrement) < 25% pour les pelouses et < 60% pour les landes
	Evaluation du niveau de consommation (voir la grille d'évaluation)
	Mise en œuvre du Plan de gestion pastorale

**GESTION DES LANDES FERMEES
(NON D'INTERET COMMUNAUTAIRE)**

Mesures concernées : LF1

<i>Volet administratif</i>	<i>Evaluation visuelle</i> <i>A vérifier sur chaque parcelle engagée</i>
Enregistrement des interventions mécaniques et d'entretien : type d'intervention, localisation, date, outils... (pour chaque parcelle engagée)	Mise en œuvre du plan de gestion pastorale
Enregistrement des pratiques de pâturage (pour chaque parcelle engagée)	Travaux d'entretien et d'ouverture (bonne période, modalités...)
Plan de gestion pastorale (+ cahier d'enregistrement de sa mise en œuvre)	
Programme de travaux établi par une structure agréée	
Factures (si prestations) de la mise en œuvre du Programme de travaux d'entretien (respect des modalités, de la fréquence, des dates) sinon cahier d'enregistrement des interventions	

**GESTION DES BAS MARAIS ALCALINS ET
DES PRAIRIES A MOLINIE SUR CALCAIRE**

Mesures concernées : ZH1, ZH2

<i>Volet administratif</i>	<i>Evaluation Visuelle</i> <i>A vérifier sur chaque parcelle engagée</i>
Réalisation d'un Diagnostic d'exploitation	Absence de destruction (labour ou travaux lourds : drainage, nivellement, boisement...) <i>Aucun renouvellement du couvert végétal autorisé</i>
Enregistrement des interventions mécaniques (pour chaque parcelle engagée)	Absence de désherbage chimique et de traitement phytosanitaire
Enregistrement des pratiques de pâturage (pour chaque parcelle engagée)	Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé
Cahier de fertilisation (Absence totale de fertilisants minéraux -NPK- et organiques et aucun apport magnésien ou de chaux)	Maîtrise du taux d'embroussaillage (charte de recouvrement) < 25%
<ul style="list-style-type: none"> ✓ ZH1 : Cahier de pâturage et de fauche (respect du chargement instantané max de 1UGB/ha et des dates de fauche et/ou de pâturage...) ✓ ZH2 : Document de localisation annuel des zones à mettre en défens établi avec la structure agréée (respect des dates) 	Evaluation du niveau de consommation (grille d'évaluation)

**GESTION D'AUTRES TYPES DE MILIEUX :
MARES, RIPISYLVES, BOIS, HAIES...**

Mesures concernées : SY1, RI1, PE1, HA1

SY1 :

Volet administratif	Evaluation visuelle <i>A vérifier sur chaque parcelle engagée</i>
Cahier de fertilisation (limitations de fertilisation azotée totale à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral et absence totale de fertilisation P et K)	Absence de destruction (labour ou travaux lourds : drainage, nivellement, boisement...)
Enregistrement des interventions mécaniques (pour chaque parcelle engagée)	Absence de désherbage chimique
Enregistrement des pratiques de pâturage (pour chaque parcelle engagée)	Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé
Plan de gestion pastorale (+ cahier d'enregistrement de sa mise en œuvre)	Travaux d'entretien
Programme de travaux établi par une structure agréée	
Factures (si prestations) de la mise en œuvre du Programme de travaux d'entretien (respect des dates d'intervention autorisées) sinon cahier d'enregistrement des interventions	

PE1 & RI1 :

Volet administratif	Evaluation visuelle <i>A vérifier sur chaque parcelle engagée</i>
Réalisation d'un Diagnostic d'exploitation	✓ PE1 : Absence de colmatage plastique
Cahier d'enregistrement des interventions (lieu, dates, outils...)	✓ PE1 : Absence d'utilisation de procédés chimiques (si lutte contre les nuisibles)
✓ PE1 : Plan de gestion des mares et plans d'eau établi par une structure agréée	Mise en œuvre du plan de gestion (respect des interventions, des dates...)
Factures (si prestations) de la mise en œuvre du Plan de gestion (type d'intervention, périodicité, outils, respect des dates...) sinon cahier d'enregistrement des interventions	○ RI1 : Choix d'un plan de gestion adapté à la ripisylve
	○ RI1 : Absence de traitement phytosanitaire
	○ RI1 : Utilisation de matériel adapté

HA1 :

<i>Volet administratif</i>	<i>Evaluation visuelle</i> <i>A vérifier sur chaque parcelle engagée</i>
Réalisation d'un diagnostic d'exploitation	Choix d'un Plan de gestion adapté
Cahier d'enregistrement des interventions (lieu, dates, outils...)	Mise en œuvre du plan de gestion (nombre et fréquence des tailles)
Factures (si prestations) de la mise en œuvre du Plan de gestion (respect du nombre et de la fréquence des tailles, respect des dates d'intervention...) sinon cahier d'enregistrement des interventions	Absence de traitements phytosanitaires
	Utilisation de matériel adapté (sécateur, scie...)

ANNEXE n°5 :

Fiche de suivi

des exploitations individuelles,

exemple du Mont Lozère

Suivi des contrats MAEt – Mont Lozère - ANNEE : _____

Date :
Commune :

✓ Contexte général

Exploitant :

Statut juridique :

Individuel GAEC EARL SARL Autres :

Adresse :
.....
.....

Troupeau :

Ovin viande Ovin lait Bovin viande Bovin lait Autre (préciser) :

Effectif :

✓ MAEt : état des lieux

Type de surface contractualisée (+ éventuellement le type de mesure) :

- Landes sèches (genêt, callune...)
- Fourrés et autres landes (genêt purgatif, prunellier, fougère...)
- Pelouses pionnières
- Pelouses subatlantiques (Brachypode, mésobromion...)
- Pelouses méditerranéo-montagnardes (steppes à féтуque)
- Pelouses siliceuses sèches (nard, canche, féтуque paniculée...)
- Zones humides (tourbières, mares et marais)
- Eboulis et groupements rupicoles
- Prairies humides eutrophes Prairies humides oligotrophes (prairies à molinie)
- Mégaphorbiaies Autres pelouses
- Prairies naturelles de fauche de montagne permanente Bois Mare

SUIVI SUR LE TERRAIN

ILOT	HABITAT	Etat initial ANNEE : _____ <i>Année de signature du contrat</i>	Etat intermédiaire ANNEE : _____ <i>Procéder à une évaluation du taux d'embroussaillage et/ou du niveau de consommation</i>	Objectifs <i>(M) Maintenir en l'état ou (A) Améliorer</i>	Remarques <i>Dégâts...</i>

✓ Commentaires par rapport au plan de gestion pastoral (recommandations) :

ANNEXE n°6 :

Fiche de suivi

des groupements pastoraux,

exemple des vallées Cévenoles

SUIVI MAEt GROUPEMENTS PASTORAUX - CAMPAGNE 2010

Tournée de début d'estive :

Alpage :
Commune :
Date :

✓ **DESCRIPTION DE L'UNITE PASTORALE**

Généralités

Nom de l'unité pastorale :

Unité pastorale : Collective Individuelle

Gestionnaire :

Statut d'Usage :

Groupement Pastoral Coopérative d'estive Syndicat d'estive Entrepreneur de garde Propriétaire privé

Berger

NOM :

PRENOM :

N° téléphone : 06/ / / /

Aide-berger : Oui Non

Utilisation pastorale

Surface totale de l'estive :

Troupeau : Ovin Bovin Autre (préciser) :

Effectif :

Race dominante :

Nombre d'éleveurs (si estive collective) :

Eleveurs transhumants	Eleveurs locaux	Mixte

Type de gardiennage :

permanent épisodique absent

Nombre de chiens de conduite :

Nombre de chiens de protection :

Présence de Cabanes : Oui Non

Localisation des cabanes :

Nombre de point d'eau ou d'abreuvement : ...

Quartiers définis par le berger :

Quartier ou secteur	Nom du secteur	Période d'utilisation	Effectif du troupeau
Début d'estive Quartier bas précoce			
Autre quartier bas éventuel			
Quartier de juillet			
Quartier d'août			
Quartier de septembre			

Caractéristiques de l'unité pastorale

Configuration dominante de l'alpage :

- versant plan
- versant convexe
- versant concave

Autres sous-unités présentes :

-
-
-

BILAN GENERAL : diagnostic de l'état pastoral

Unité pastorale de La Loubière :

<i>Quartier ou secteur</i>			1	2	3	4	5
RISQUES							
Risque de « sous-pâturage »	Oui	Non					
Risque de « sur-pâturage »	Oui	Non					
Pâturage trop précoce	Oui	Non					
Pâturage trop tardif	Oui	Non					
Risque d'embroussaillage	Oui	Non					
Risque de dégradation du sol	Oui	Non					

BILAN MAEt : état des lieux

Année de signature du contrat :

Type de surface contractualisée (+ éventuellement le type de mesure) :

- Fourrés et autres landes (genêt purgatif, prunellier, buis, roncier, fougère, genévrier...)
- Landes sèches (callune, genêt à balai...)
- Pelouses pionnières (sur débris rocheux...)
- Pelouses sub-atlantiques (pelouse calcaire, mésobromion...)
- Pelouses méditerranéo-montagnardes (pelouse steppique, stipe, féтуque)
- Pelouses siliceuses sèches (prairie à féтуque)
- Prairies humides eutrophes (grand jonc, jonc diffus, canche cespiteuse)
- Prairies humides oligotrophes
- Prairies naturelles de fauche de plaine
- Prairies naturelles de fauche de montagne
- Bas marais alcalins
- Ripisylves
- Autres zones humides
- Bois

TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES CONTRACTUALISEES

N° ÎLOT	N° ELEMENT ENGAGE	CODE MAET	SURFACE EN HA	MONTANT ANNUEL PAR HA/METRE (€/HA/AN)	MONTANT TOTAL ANNUEL (€/AN)	PHAE INITIALEMENT
TOTAL			HA		€	
TOTAL SUR 5 ANS					€	

SUIVI SUR LE TERRAIN

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

ILOT	HABITAT	Etat initial ANNEE : 2009 <i>Année de signature du contrat MAE</i>	Etat intermédiaire ANNEE : 2010 <i>Procéder à une évaluation du taux d'embroussalement et/ou du niveau de consommation</i>	Objectifs <i>(M) Maintenir en l'état ou (A) Améliorer</i>	Remarques Dégâts...
					.

OBSERVATIONS :

EVALUATION DU NIVEAU DE CONSOMMATION*

UNITE PASTORALE :

DATE D'OBSERVATION :

ILOT	QUARTIER	TYPE DE MILIEU	ETAT INITIAL (tournée de début d'estive) date :	ETAT FINAL (tournée de fin d'estive) date :
1				
2				
3				
4				
4				
4				
4				
6				

** Tableau à compléter à l'aide des grilles d'évaluation de la consommation jointes en Annexe n°7.*

ANNEXE n°7 :

Grilles d'évaluation

du niveau de consommation

Grilles d'évaluation de la consommation

GRILLE N°1 : Faciès productifs (prairies naturelles de fauche, anciens près...) , montagnards (pelouses...) et le cas de la nardaie

	FACIES PRODUCTIFS (grille basée sur les espèces consommées)	FACIES MONTAGNARDS (grille basée sur les espèces consommées)	Nard raide (grille basée sur les espèces non consommées)
0	Pas de pâturage (aucune trace de passage)	Pas de pâturage (aucune trace de passage)	Non consommé
1	Trace de passage rapide : herbe plus ou moins couchée, quelques coups de dents épars, quelques crottes présentes.	Trace de passage rapide : herbe plus ou moins couchée, quelques coups de dents épars, quelques crottes présentes.	Non consommé
2	Prélèvement faible : les meilleures espèces (dont les légumineuses : trèfle des prés, trèfle rampant, sainfoin) sont consommées, les espèces dominantes sont irrégulièrement consommées, les refus sont très importants	Prélèvement faible : les meilleures espèces (fétuque d'auvergne, fétuque ovine et koelérie (pour le Causse)) sont consommées, les espèces dominantes sont irrégulièrement consommées, les refus sont très importants	Non consommé
3	Prélèvement moyen : dans l'ensemble les espèces herbacées dominantes sont partiellement consommées ; refus encore importants, les espèces les moins appétentes sont consommées irrégulièrement	Prélèvement moyen : dans l'ensemble les espèces herbacées dominantes sont partiellement consommées ; refus encore importants, les espèces les moins appétentes sont consommées irrégulièrement	Non consommé
4	Prélèvement important : l'ensemble de la strate herbacée est bien pâturé, à l'exception de quelques rares touffes refusées ; les espèces les moins appétentes sont consommées irrégulièrement	Prélèvement important : l'ensemble de la strate herbacée est bien pâturé, à l'exception de quelques rares touffes refusées ; les espèces les moins appétentes sont consommées irrégulièrement.	Non consommé
5-	Prélèvement très important : l'ensemble de la strate herbacée est fortement raclé, à l'exception de quelques rares touffes refusées ; les espèces les moins appétentes sont nettement consommées.	Prélèvement très important : l'ensemble de la strate herbacée est fortement raclé, à l'exception de quelques rares touffes refusées ; les espèces les moins appétentes sont nettement consommées.	Consommé partiellement
5+	Prélèvement excessif : le tapis herbacé est pâturé très ras, y compris les espèces médiocres, des portions de sol sont mises à nu, des souches sont déchaussées	Prélèvement excessif : le tapis herbacé est pâturé très ras, y compris les espèces médiocres, des portions de sol sont mises à nu, des souches (trèfle alpin, vulpin, plantain, brachypode) sont déchaussées	Plus ou moins fortement consommé

On peut préciser les niveaux 4 et 5- de consommation de la ressource pastorale, en présence de tâches de ligneux et/ou de brachypode penné, de la façon suivante :

- ✓ Niveau 4 :
 - exploration partielle des plages embroussaillées ;
 - brachypode penné consommé à 5-10cm.
- ✓ Niveau 5- :
 - exploration importante des plages embroussaillées ;
 - brachypode penné consommé à moins de 5cm.

LE CAS DES NARDAIES :

On utilise la même grille que ci-dessus en ne considérant que la végétation présente entre les touffes de nard (on ne tient pas compte des touffes de nard et des quelques espèces qui s'y réfugient). « Crachats de nard » : ce sont des touffes arrachées par les animaux (bovins essentiellement) et recrachées ; on ne considère pas cela, du point de vue pastoral, comme une dégradation du pâturage.

GRILLE N°2 : Faciès Lande secondaire

	LANDE SECONDAIRE
0	<i>Pas de pâturage</i> : Dominance du genêt purgatif et difficulté de circulation OU Strate herbacée présente et non consommée avec un front de colonisation de genêts juvéniles.
1	<i>Prélèvement faible</i> : Pas de front de colonisation de genêts dans la strate herbacée, le genêt n'est pas consommé.
2	<i>Prélèvement moyen</i> : Le genêt est partiellement consommé, on y retrouve quelques coups de dents.
3	<i>Prélèvement excessif</i> : Plages de sol nu fréquentes, strate herbacée surconsommée ou dégradée (feu, ravinement, surpiétinement...).

GRILLE N°3 : Faciès Lande herbacée à callune (25% à 60% voire 80% de recouvrement)

	LANDE HERBACEE A CALLUNE	
	(tapis herbacé)	(consommation en ligneux bas)
0	Pas de pâturage (aucune trace de passage)	Callune non consommée
1	Trace de passage rapide : herbe plus ou moins couchée, quelques coups de dents épars, quelques crottes présentes.	Callune très peu consommée, genêt pileux consommé
2	Prélèvement faible : les meilleures espèces (genêt pileux, vesce, trèfle...) sont consommées, les espèces dominantes sont irrégulièrement consommées, les refus sont très importants	Callune peu consommée, genêt pileux consommé
3	Prélèvement moyen : dans l'ensemble les espèces herbacées dominantes sont partiellement consommées ; refus encore importants, les espèces les moins appétentes sont consommées irrégulièrement	Callune consommée, apparition de formes en coussinet, taux de pénétration moyen dans les ligneux bas
4	Prélèvement important : l'ensemble de la strate herbacée est bien pâturé, à l'exception	Formes en coussinet fréquentes, séparation distincte entre le tapis de

	de quelques rares touffes refusées ; les espèces les moins appétentes sont consommées irrégulièrement	ligneux bas et la strate herbacée. Pas de tâches de recolonisation des ligneux bas sur le tapis herbacé. Forte pénétration dans le milieu
5-	Prélèvement très important : l'ensemble de la strate herbacée est fortement raclé, à l'exception de quelques rares touffes refusées ; les espèces les moins appétentes sont nettement consommées.	Apparition de formes en baguettes de tambour sur la callune ; apparition de traces de passage bien nettes
5+	Prélèvement excessif : le tapis herbacé est pâturé très ras, y compris les espèces médiocres, des portions de sol sont mises à nu, des souches sont déchaussées	Apparition de formes en baguettes de tambour sur la callune ; apparition de traces de passage bien nettes

GRILLE N°4 : Faciès lande à callune (> à 60 voire 80% de recouvrement)

LANDE A CALLUNE	
0	<i>Prélèvement faible voire nul</i> : Le tapis herbacé n'est peu ou pas consommé, la callune n'est pas consommée. Pas de forme de coussinet visible.
1	<i>Prélèvement moyen</i> : la callune est consommée ; apparition de formes en coussinet.
2	<i>Prélèvement important</i> : Séparation distincte entre le tapis de ligneux bas et la strate herbacée, apparition de forme de baguettes de tambour sur la callune.
3	<i>Prélèvement excessif</i> : callune en forme de baguettes de tambour , apparition de sol nu, strate herbacée dégradée.

GRILLE N°5 : Cas particuliers des Queyrellins (fétuque paniculée) surtout présents sur le Mont Aigoual

0	Aucune touffe n'est pâturée.
1	Quelques extrémités de feuilles peuvent être consommées ; les épis sont broutés en partie.
2	Des extrémités de feuilles sont consommées ; les épis sont broutés pour la plupart.
3	Tous les épis sont broutés, les feuilles sont nettement consommées ; les touffes présentent un aspect lâche.
4	La plus grande partie des feuilles est consommée ; les touffes présentent un aspect compact.
5	Les touffes sont broutées très ras, il ne reste que la base des touradons.

Qualité fourragère, indice spécifique de qualité (Is) et appétence (pour les ovins) des espèces dominantes des faciès des alpages (d'après documentst Cemagref et observations personnelles)

Dans les faciès productifs (végétation dépassant 30 cm au maximum de son développement) :

Espèces	Qualité fourragère	Is	Appétence
GRAMINEES			
Dactylis glomerata	Très bonne à l'état jeune Moins bonne après l'épiaison	5	Très bonne Moyenne
Poa pratensis	Bonne	4	Bonne
Agrostis cappilaris	Moyenne	3	Moyenne
Trisetum flavescens	Moyenne	3	Moyenne à bonne
Festuca paniculata	Médiocre à l'état jeune Faible après l'épiaison	2	Médiocre Nulle à faible
Festuca gr. rubra	Médiocre à moyenne	2	Médiocre
LEGUMINEUSES			
Onobrychis sp.	Bonne	4	Très bonne
Trifolium pratense	Bonne	4	Très bonne

Dans les pelouses supraforestières (végétation de moins de 30cm) :

Espèces	Qualité fourragère	Is	Appétence
GRAMINEES			
Festuca gr. rubra	Médiocre à moyenne	2	Médiocre
Poa bulbosa	Faible	2	Très bonne
Agrostis tenuis	Faible	1	Faible à médiocre
Brachypodium pinnatum	Nulle à faible	1	Faible à médiocre
Deschampsia flexuosa	Nulle à faible	1	Faible à médiocre
Festuca GR. ovina	Faible	1	Médiocre à moyenne
Avenula pratensis ou pubescens	Médiocre	1	Faible
Sesleria caerulea	Faible	1	Médiocre à moyenne
LEGUMINEUSES			
Onobrychis vicifolia	Bonne	4	Très bonne
Trifolium alpinum	Moyenne à bonne	3	Très bonne
DIVERSES FOURRAGERES			
Luzula campestris	Faible à médiocre	2	Moyenne
Meum athamanticum	Faible à médiocre	1	Médiocre à moyenne
Plantago maritima	Faible	1	Très bonne
NON FOURRAGERES			
Nardus stricta	Nulle à faible	0	Nulle à faible
Globularia punctata	Nulle	0	Nulle
Helianthemum nummularium	Nulle	0	Nulle

Résumé

Le Parc National des Cévennes, en tant qu'opérateur Natura 2000 sur la « zone cœur », met en œuvre, depuis 2007, une démarche de contractualisation visant à favoriser une amélioration de l'état de conservation des habitats. Pour cela, l'établissement dispose d'un outil de contractualisation spécifique, que sont les Mesures Agro-Environnementales territorialisées. Ce dispositif impose le respect d'un cahier des charges précis pendant cinq ans, basé, notamment, sur une réduction voire une limitation totale de la fertilisation, sur une amélioration de la gestion pastorale, via la rédaction d'un plan de gestion pastorale par la Chambre d'Agriculture... Le travail réalisé présente les résultats de la mise en place d'un protocole de suivi expérimental des contrats MAEt visant à maintenir un lien avec l'agriculteur, suite à la signature de son contrat. Ce suivi sert d'appui à l'agriculteur dans la préparation d'un éventuel contrôle et permet au Parc de visualiser l'impact sur le territoire de cette démarche de contractualisation. Ce sont au total 14 exploitations et 2 groupements pastoraux, répartis sur l'ensemble du territoire de la « zone cœur », qui ont participé à la mise en place de cette étude. L'analyse des entretiens est présentée dans ce rapport, ainsi que des pistes d'amélioration concernant cette expérience de suivi.

Mots clés : suivi, MAEt, gestion, pastoralisme, habitats